Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS01

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

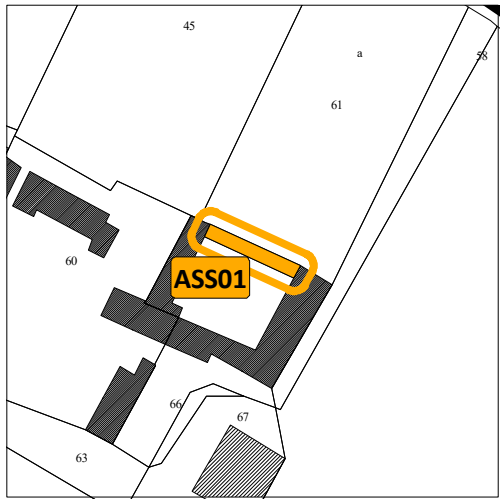

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VOIZERE

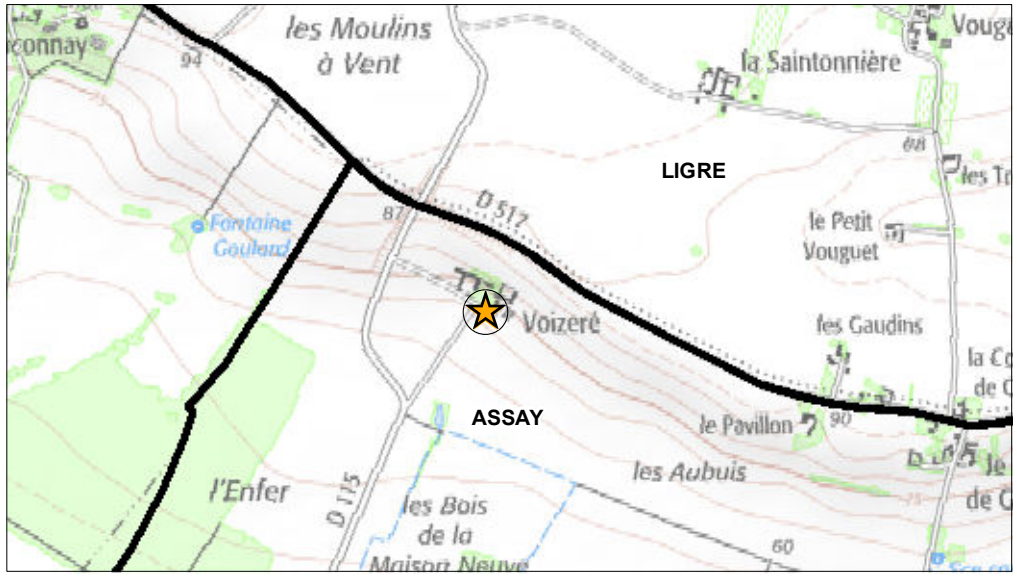

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS03

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

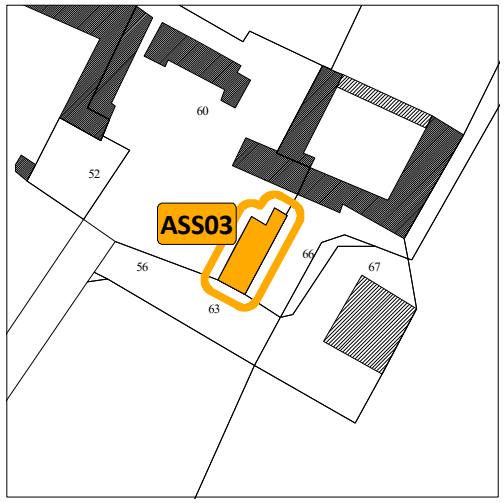

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VOIZERE

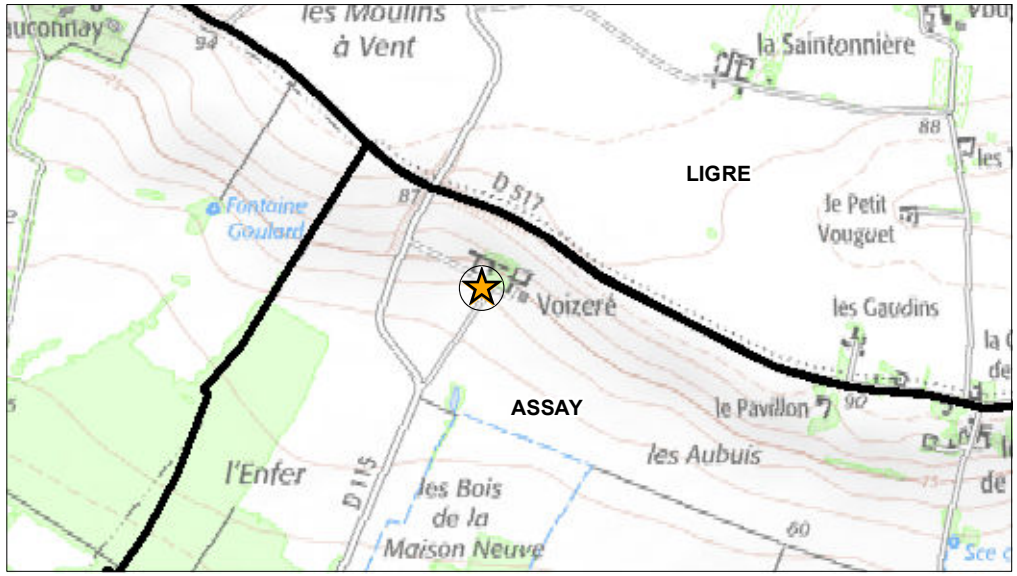

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS04

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

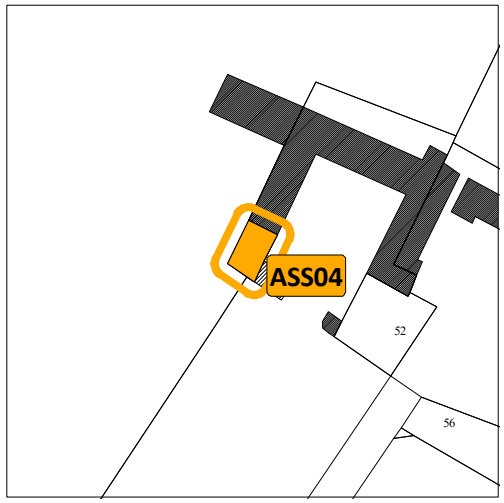

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VOIZERE

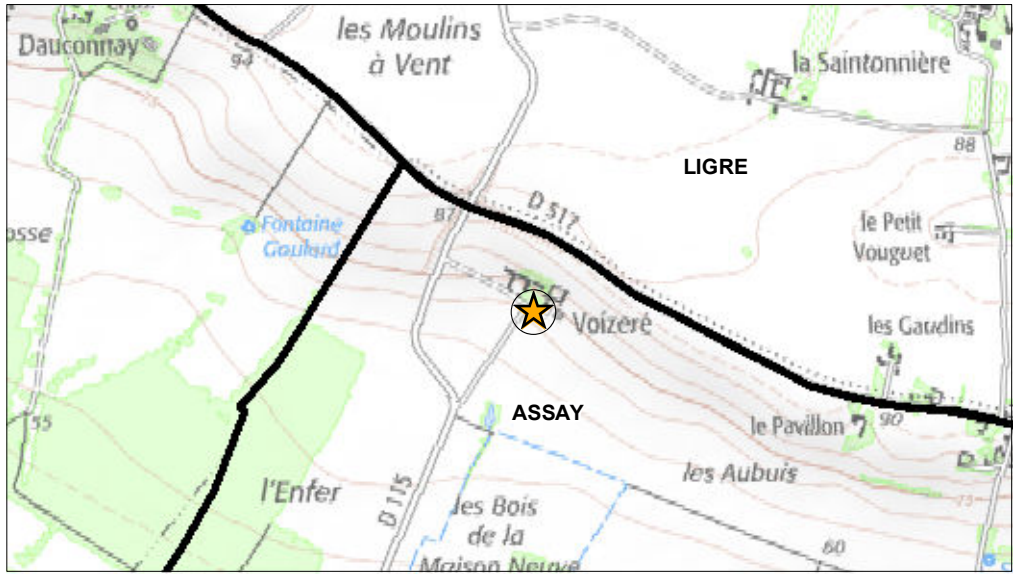

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS05

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

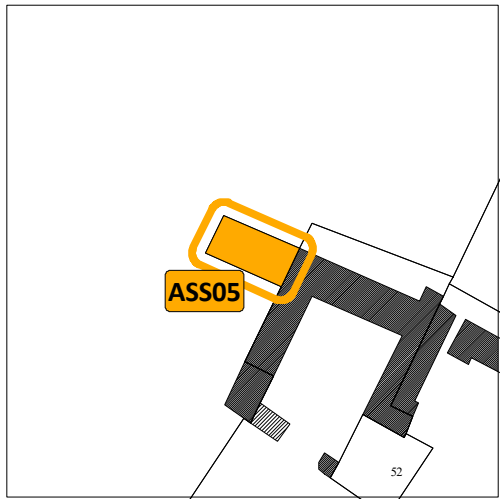

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VOIZERE

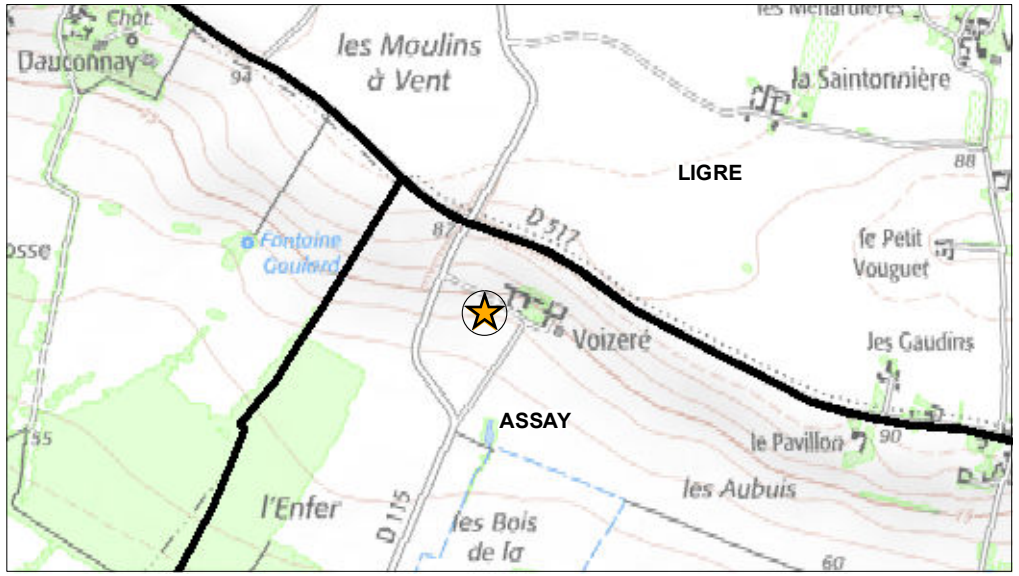

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS06

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

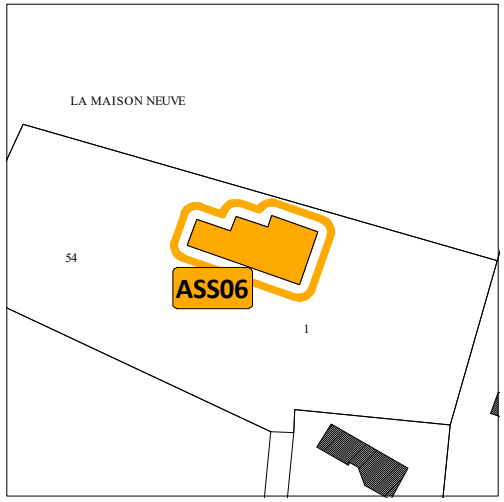

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON NEUVE

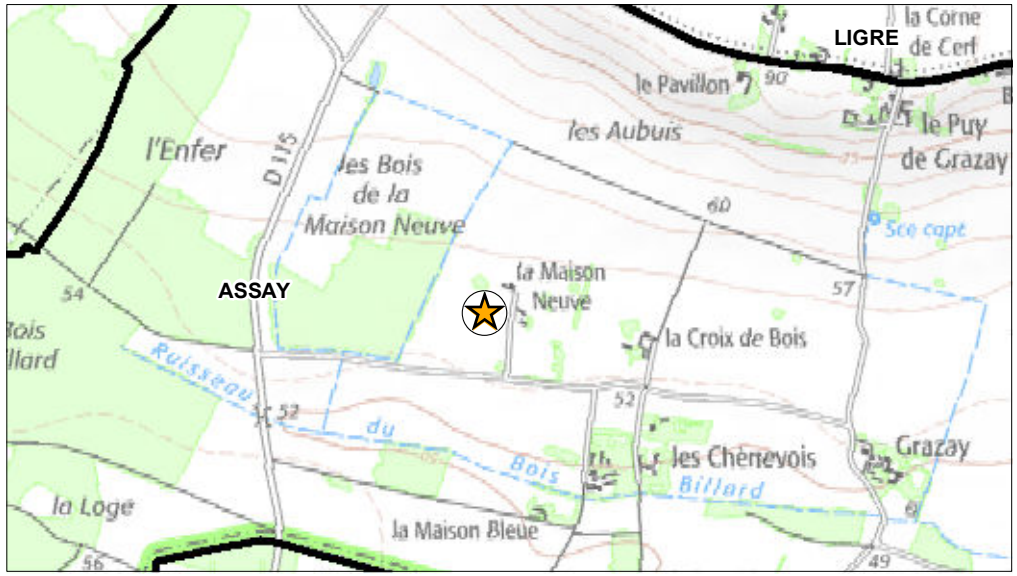

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS07

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

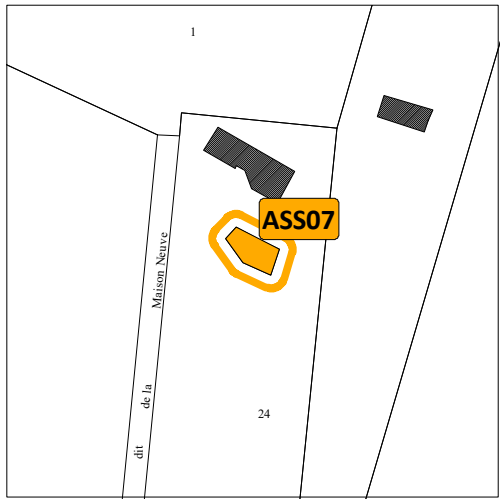

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON NEUVE

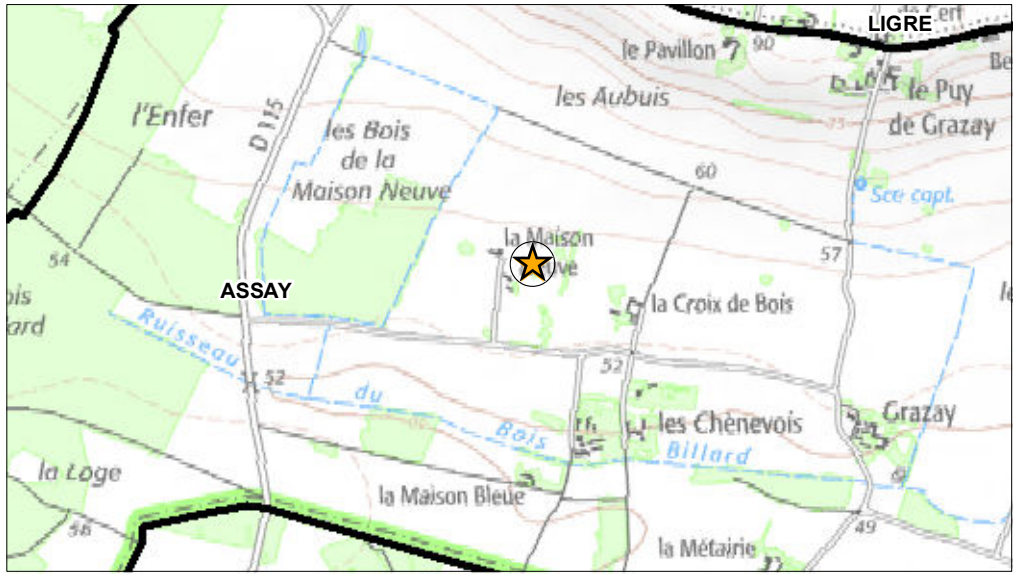

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS08

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

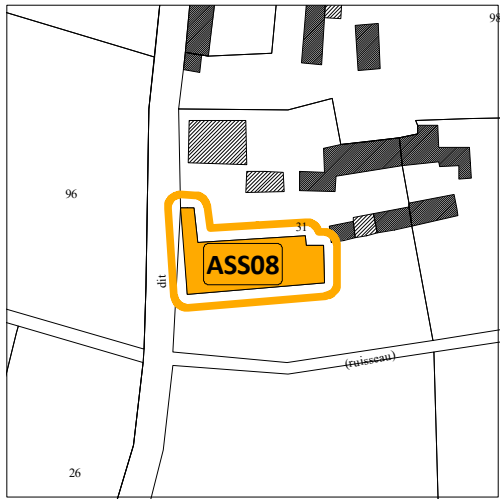

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON BLEUE

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS09

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

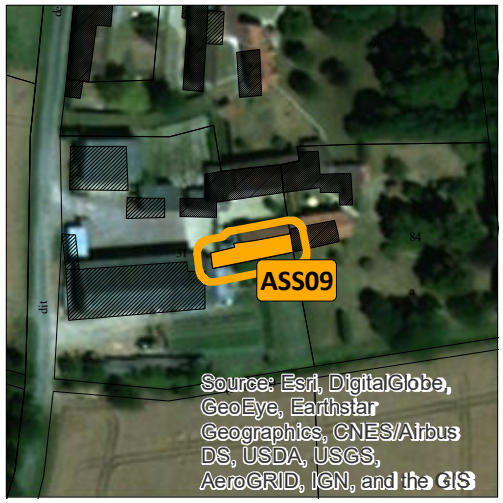

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON BLEUE

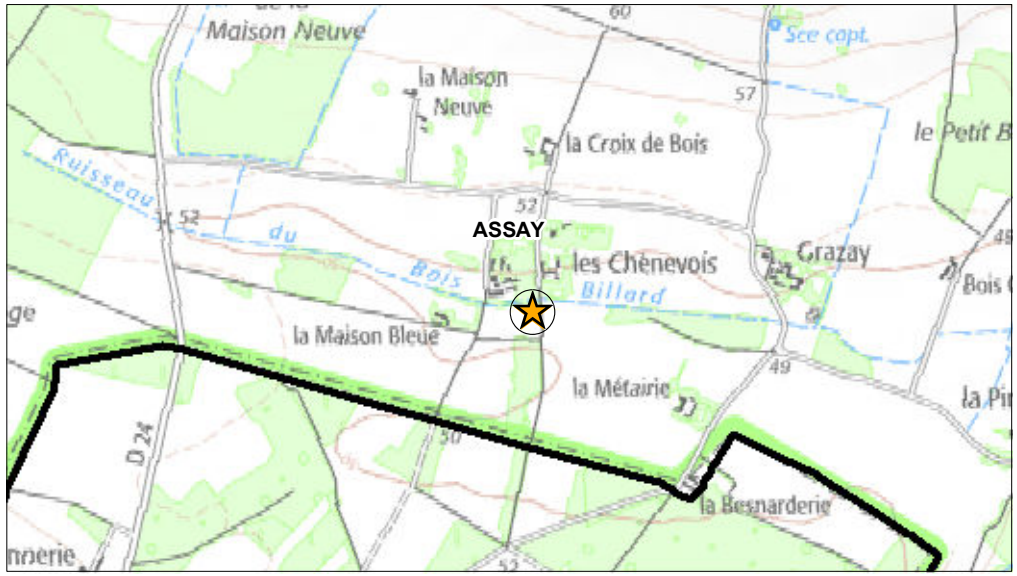

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS10

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES CHENEVOIS

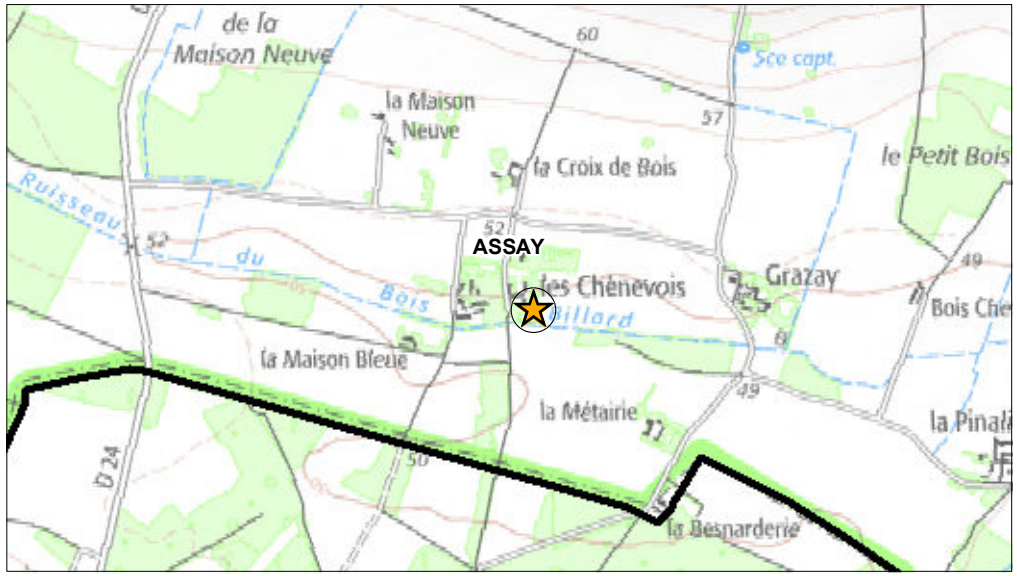

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS11

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

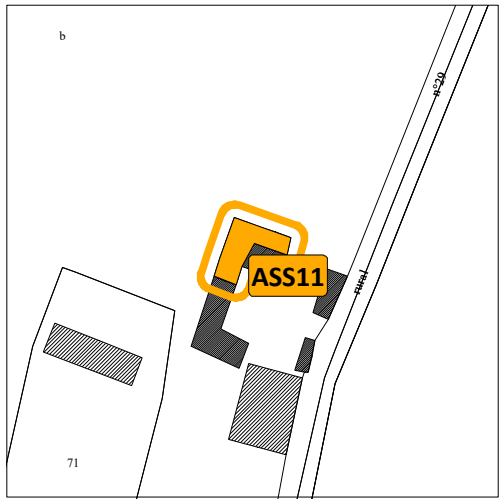

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CROIX DE BOIS

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS12

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CRAZAY

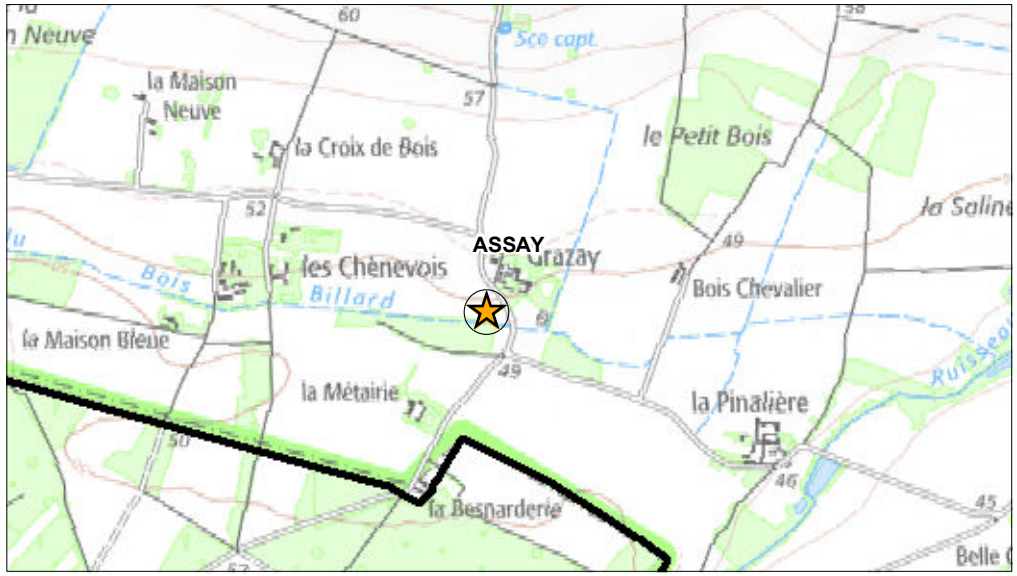

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS13

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

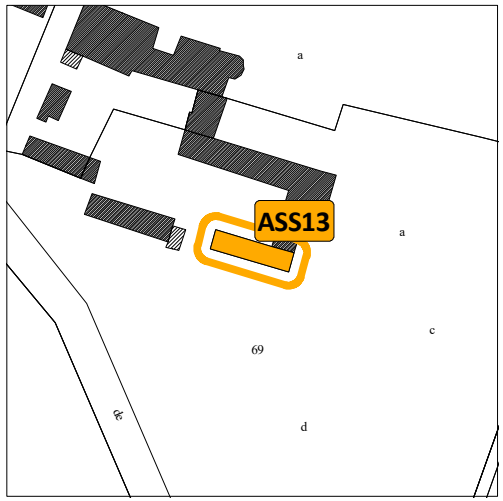

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CRAZAY

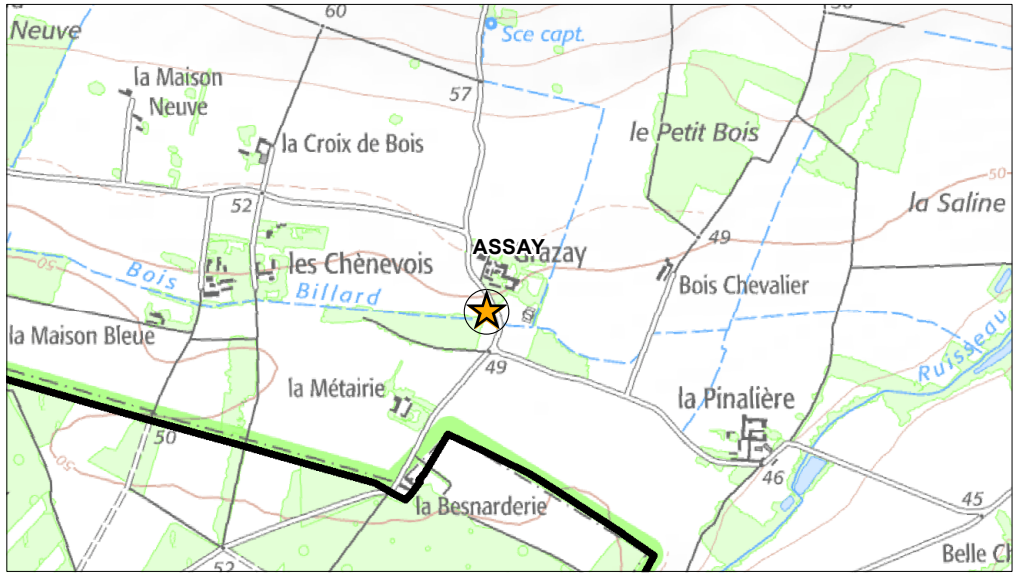

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS14

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOIS CHEVALIER

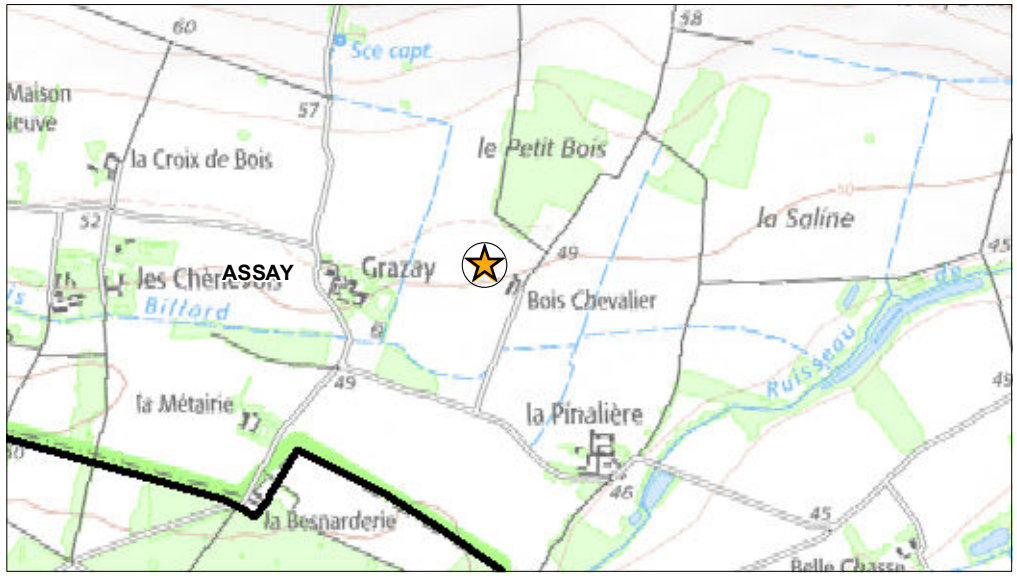

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS15

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

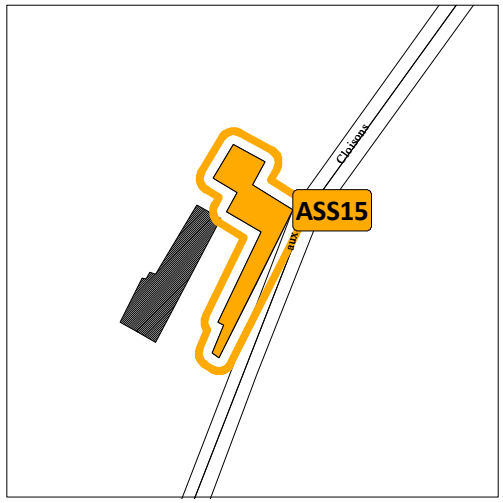

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOIS CHEVALIER

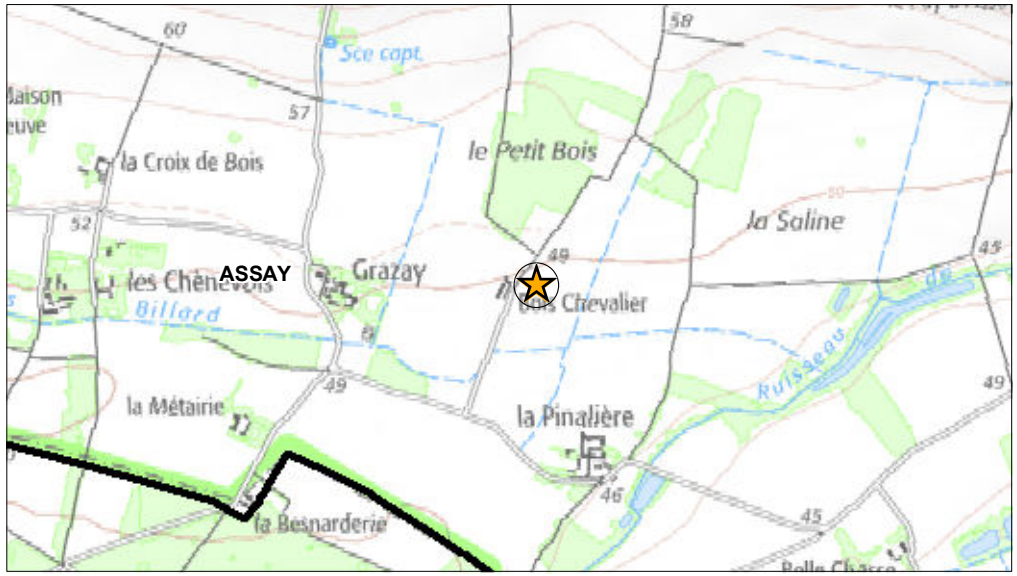

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS16

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

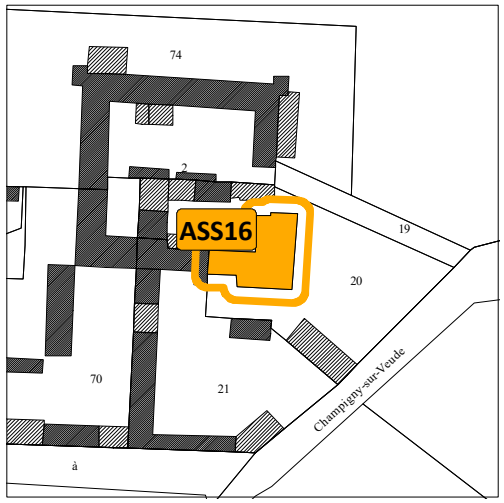

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

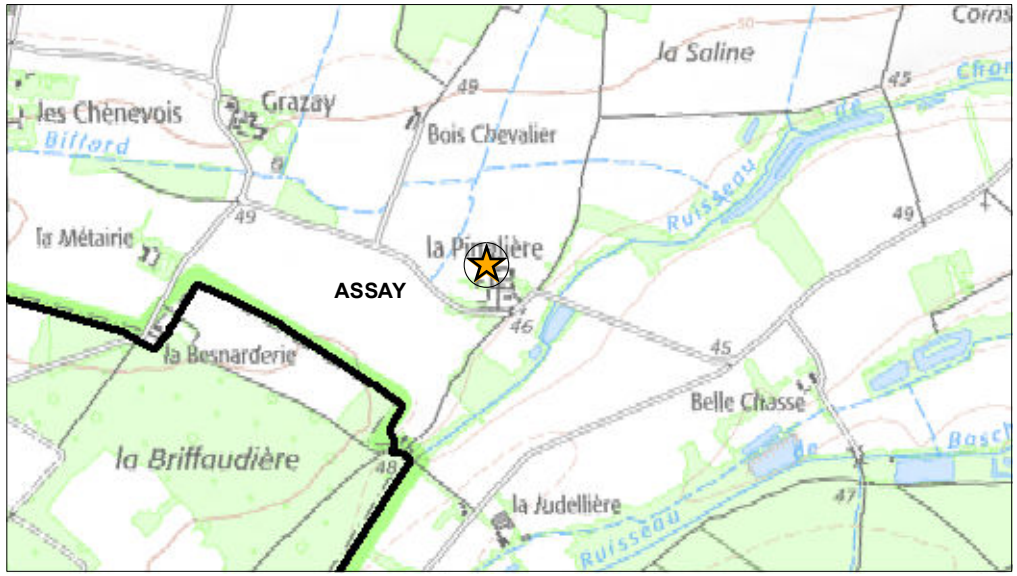

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS17

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

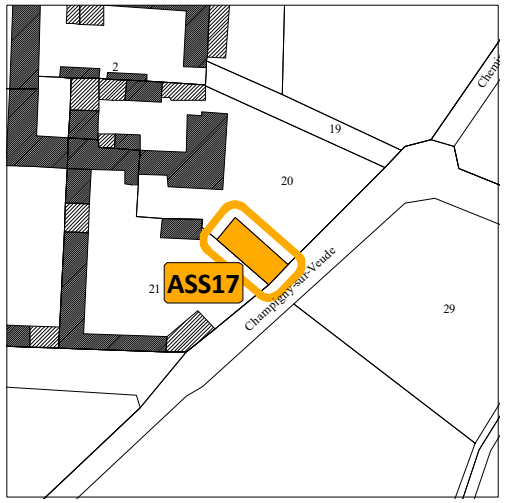

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

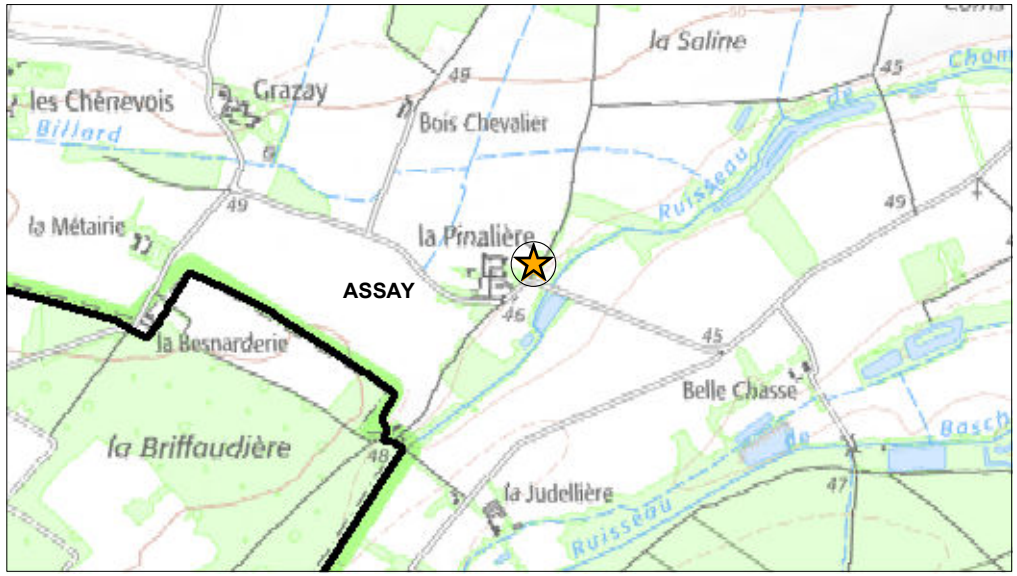

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS18

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

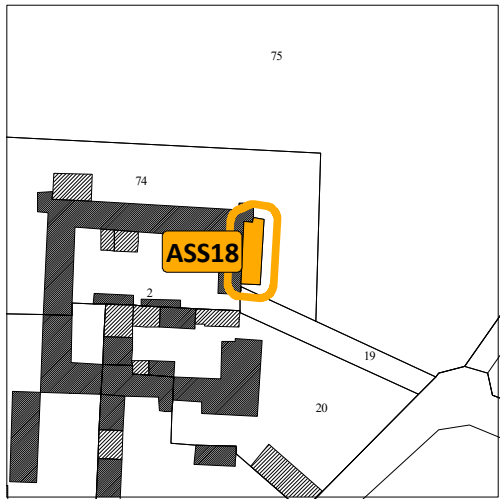

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

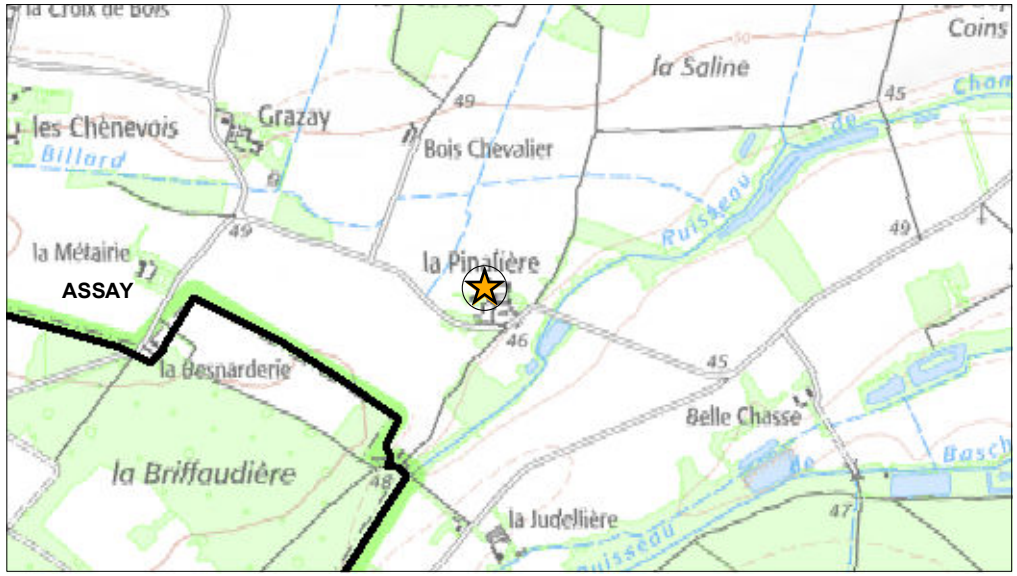

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS19

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

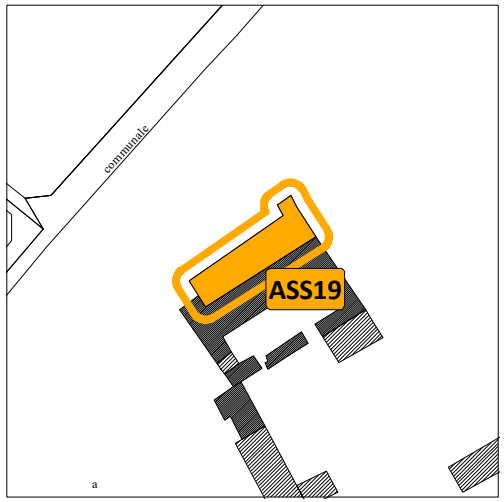

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA JUDELLIERE

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS20

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

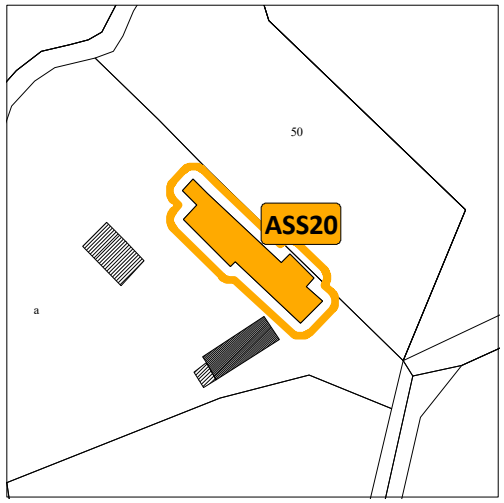

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANGE

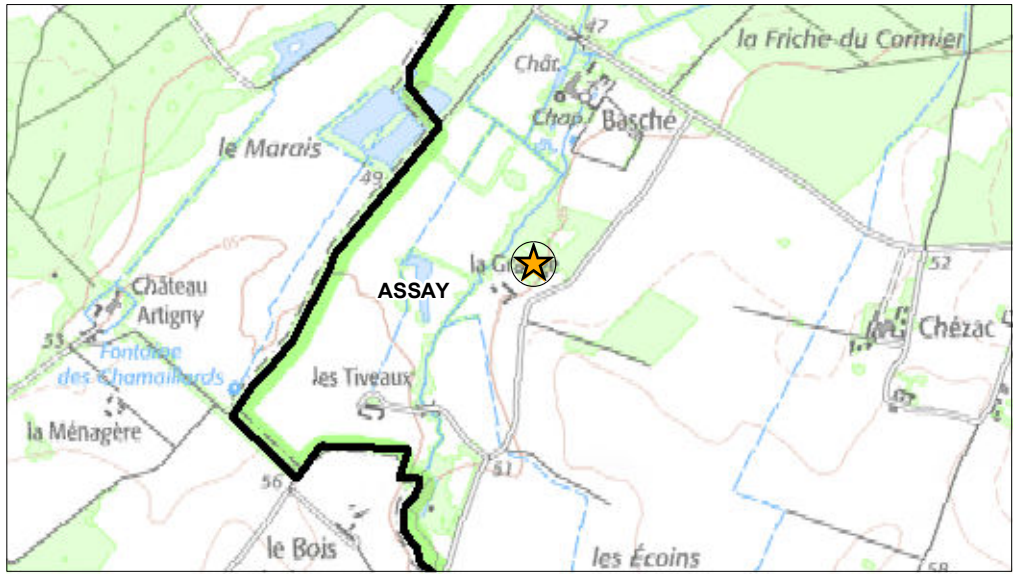

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS21

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

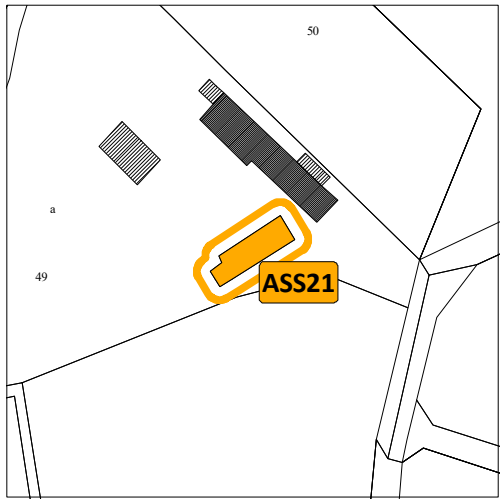

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANGE

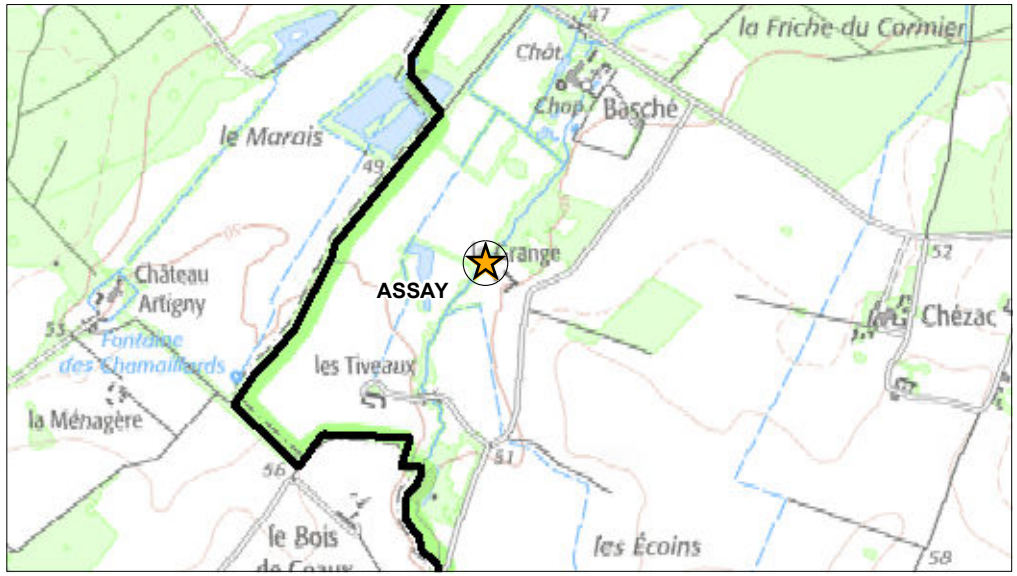

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS22

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

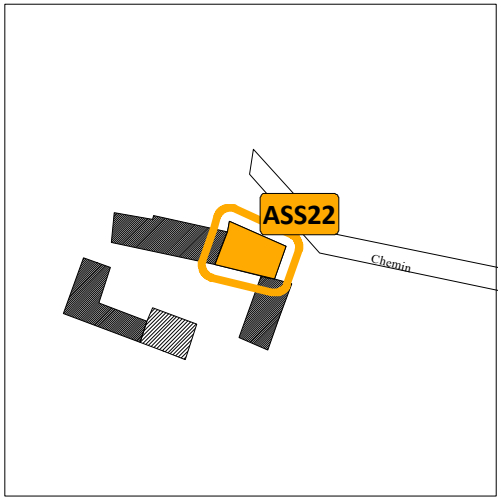

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES TIVEAUX

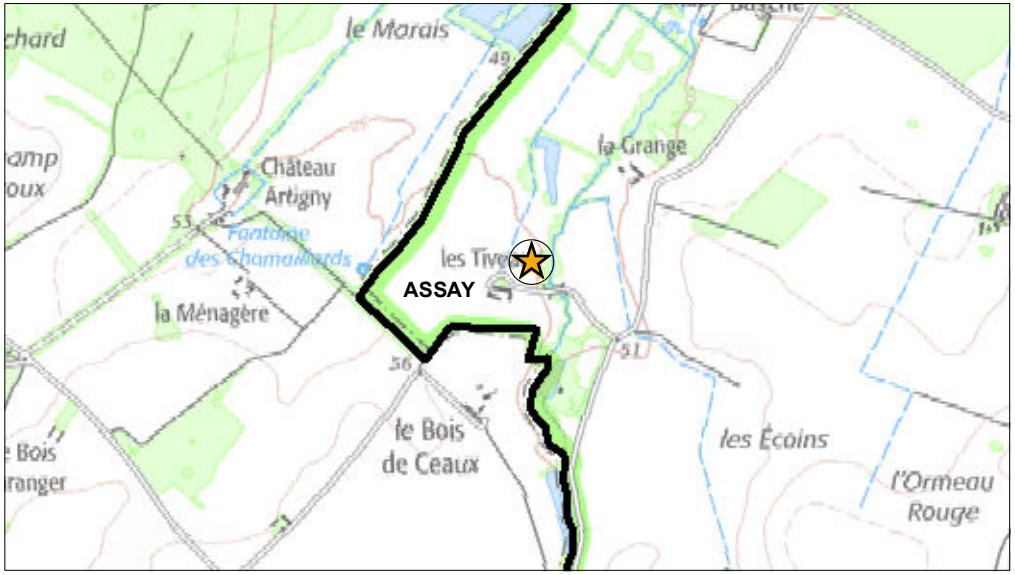

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS23

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

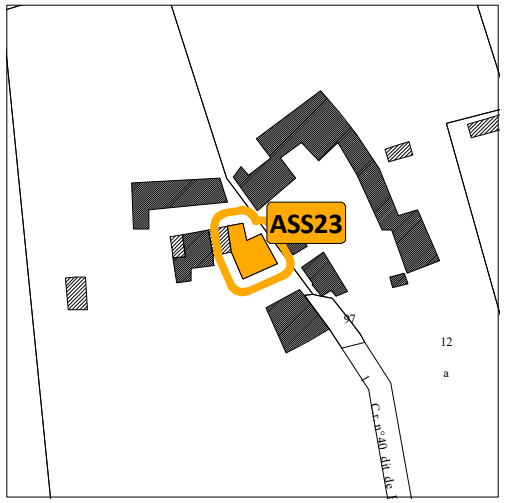

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BELLE CROIX

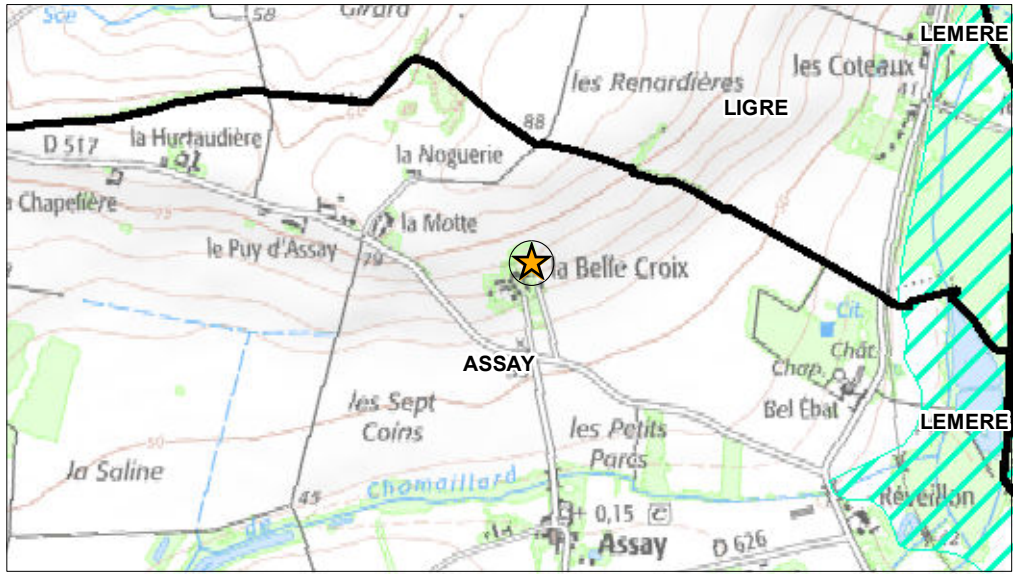

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS24

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BELLE CROIX

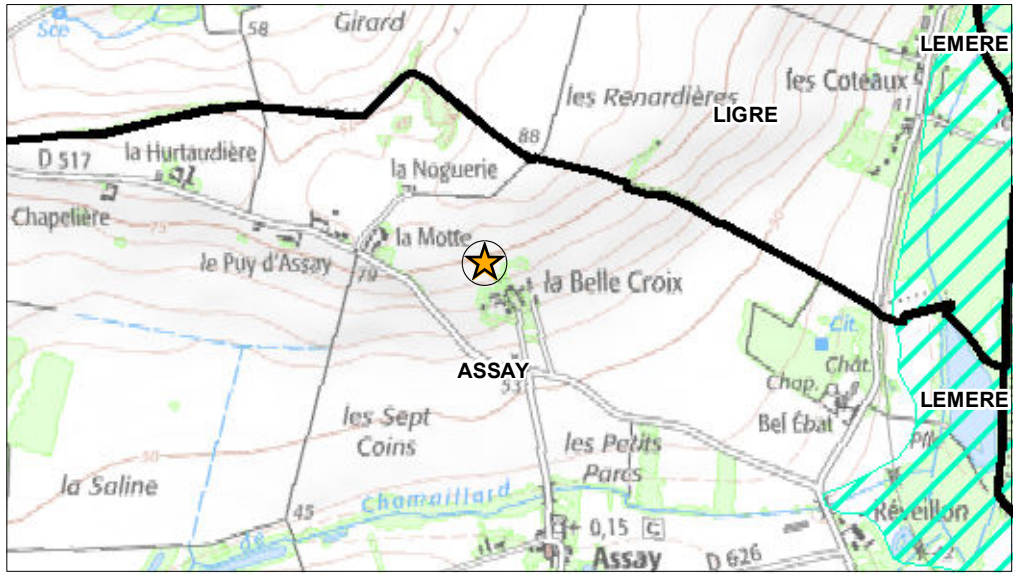

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS25

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BELLE CROIX

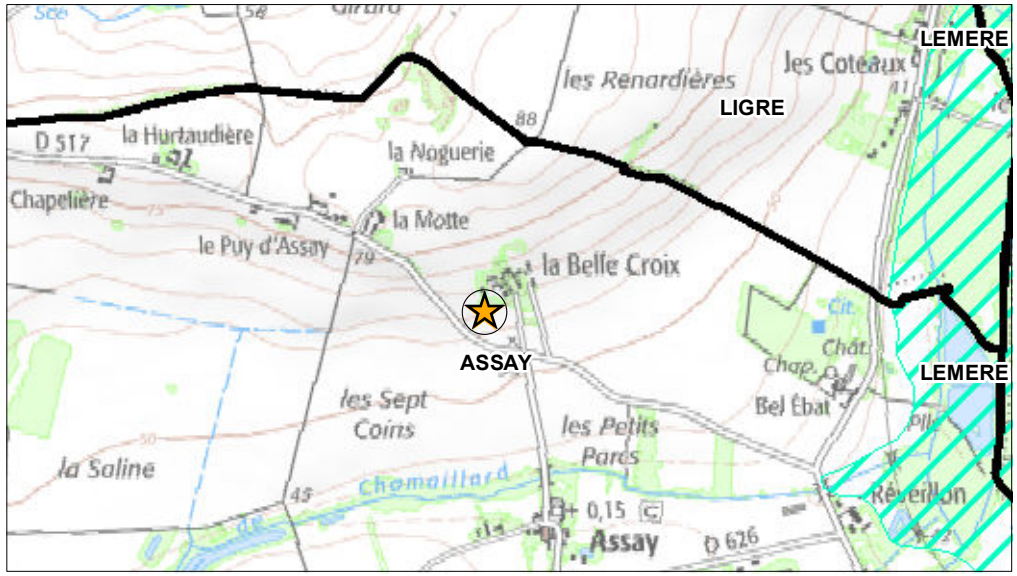

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS28

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

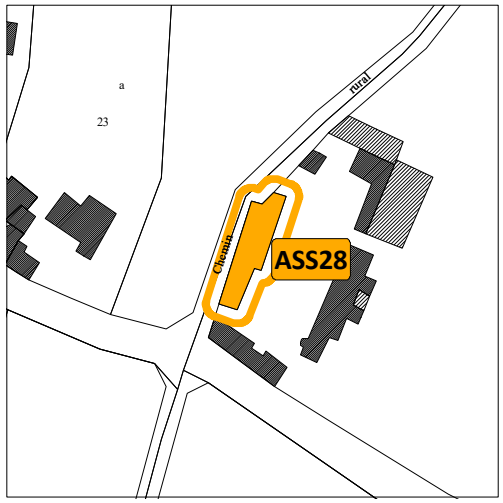

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MOTTE

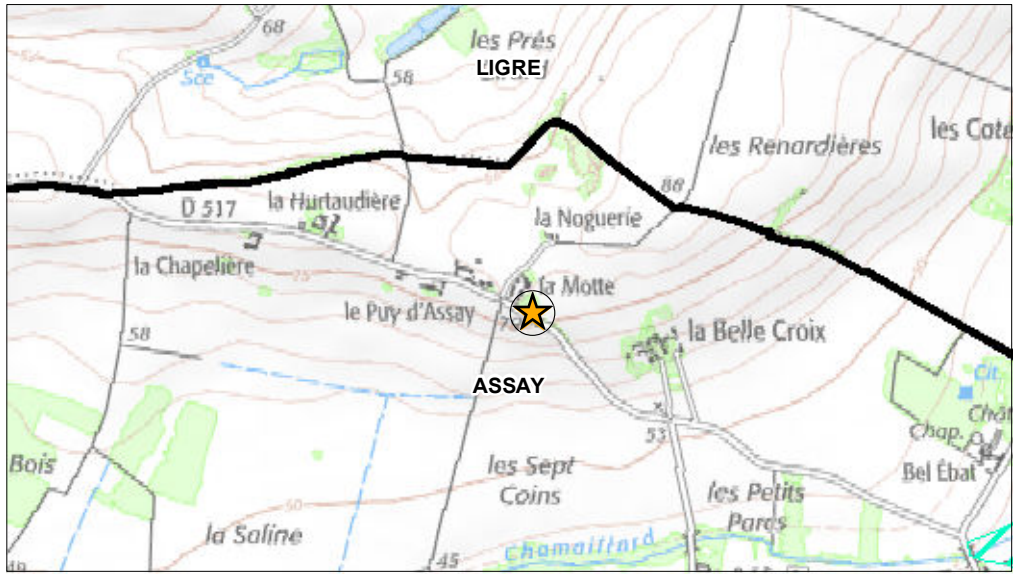

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS29

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

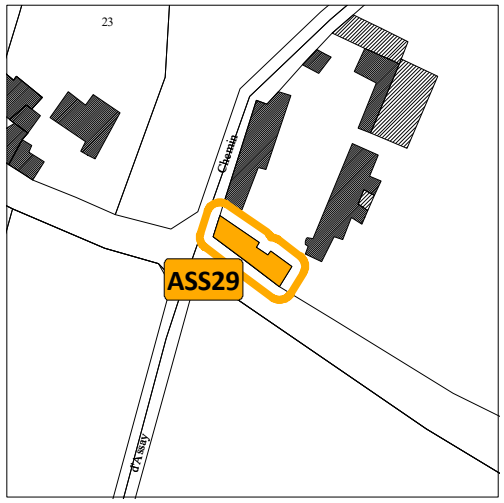

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MOTTE

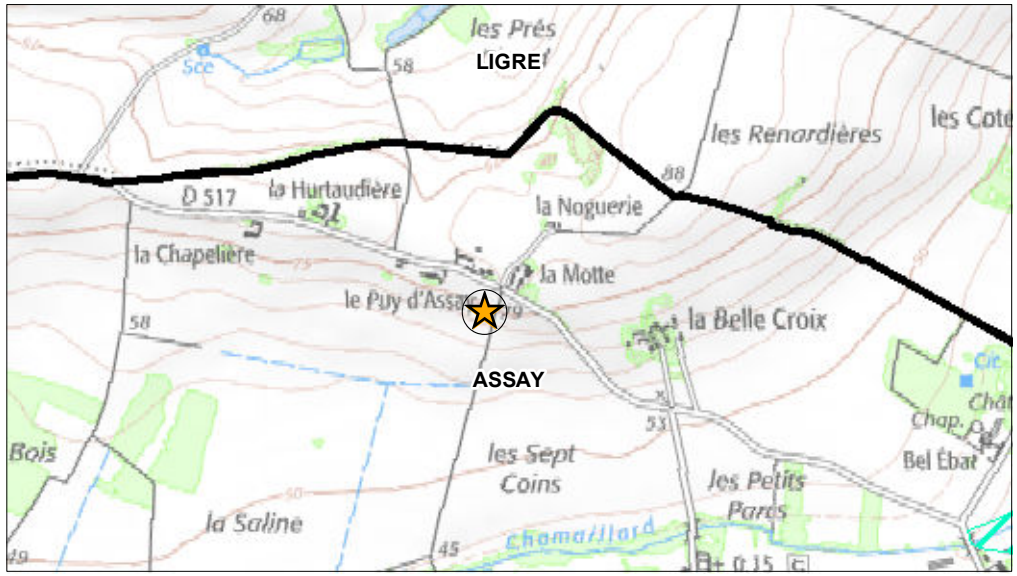

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS30

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY D'ASSAY

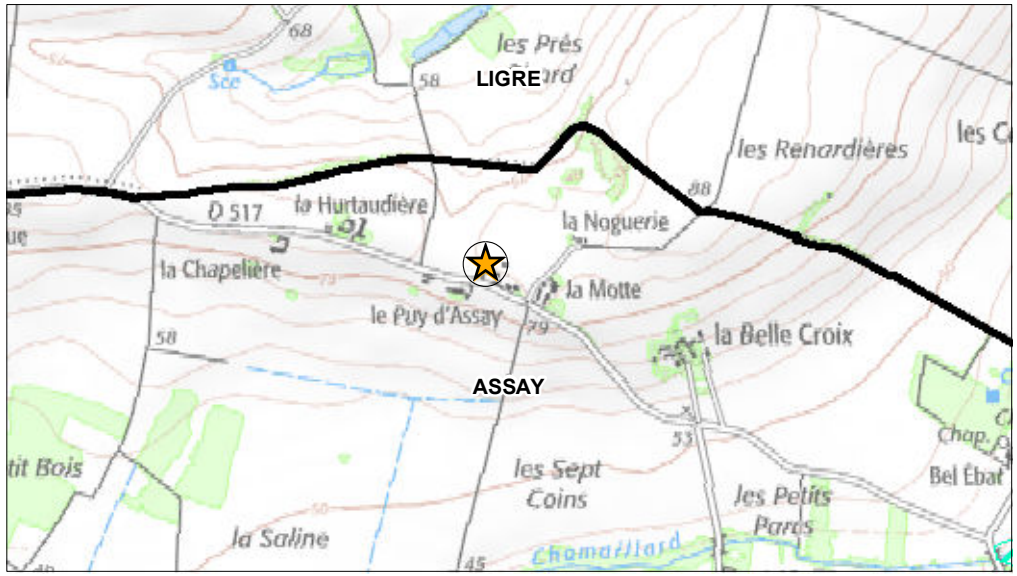

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS31

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY D'ASSAY

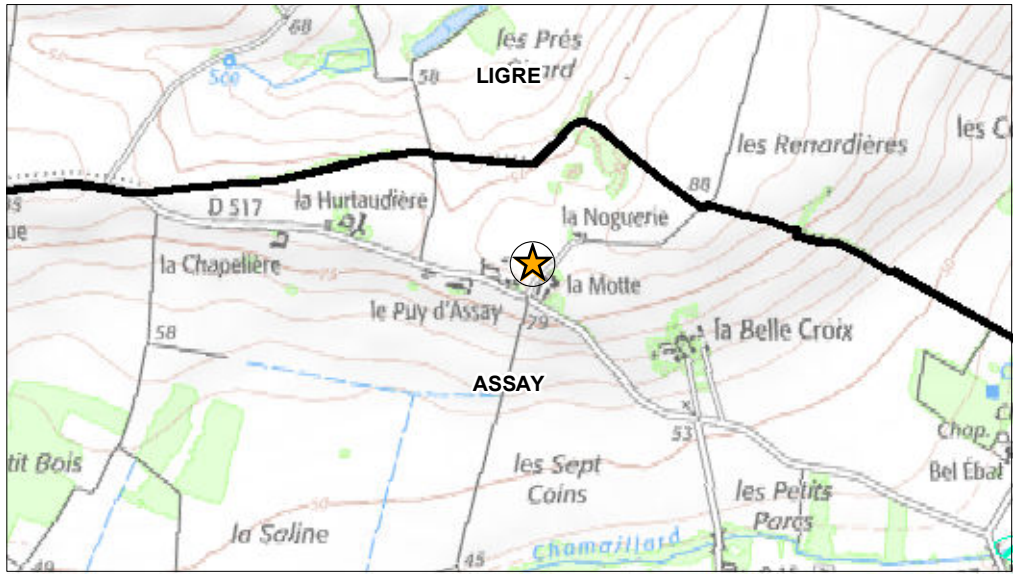

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS33

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY D'ASSAY

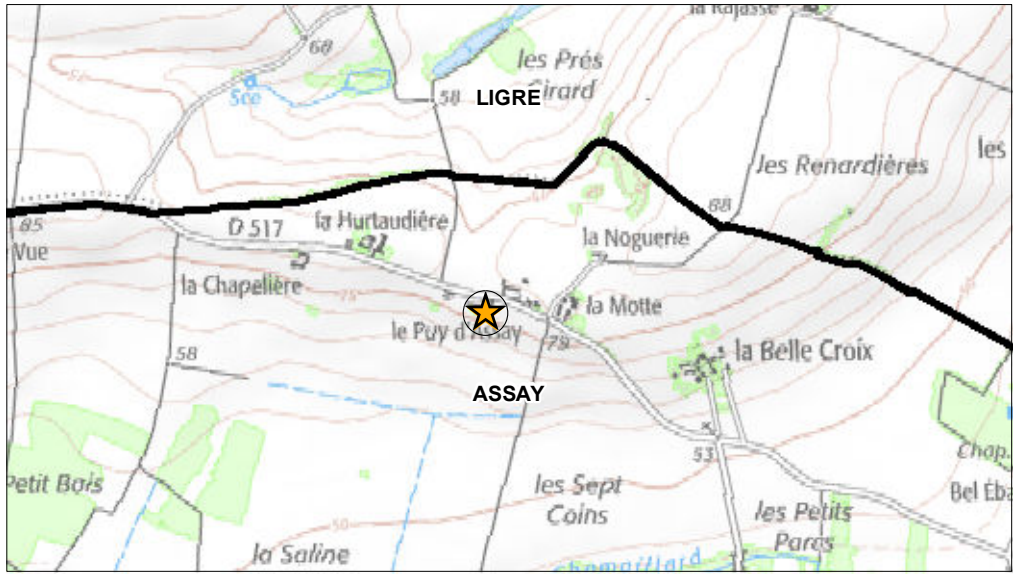

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS34

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

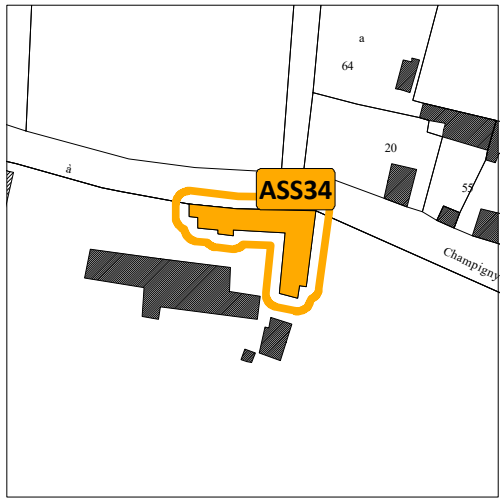

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

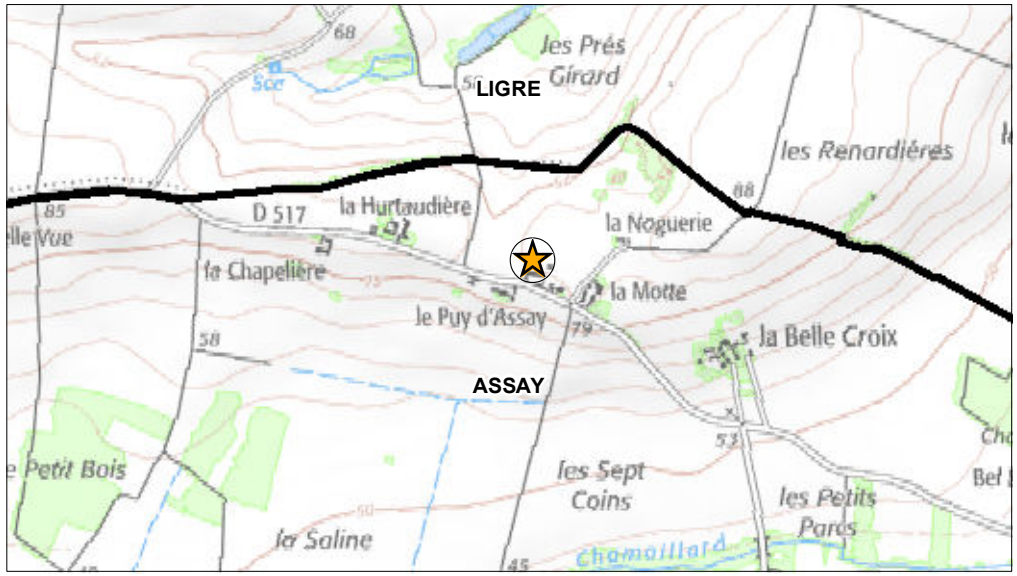

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS35

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

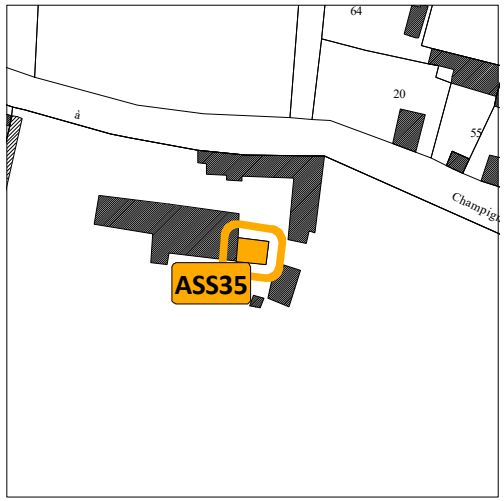

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

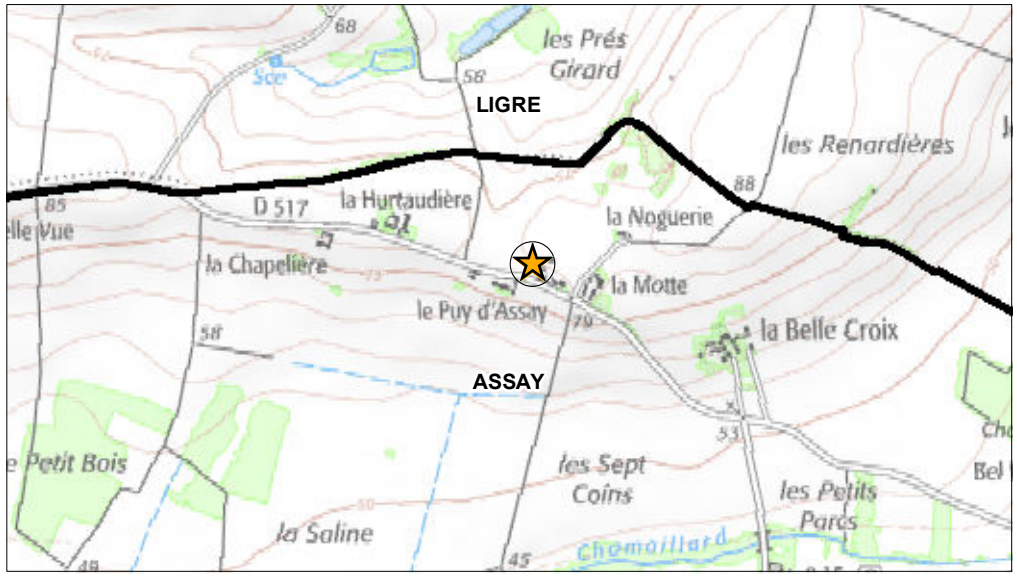

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS36

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

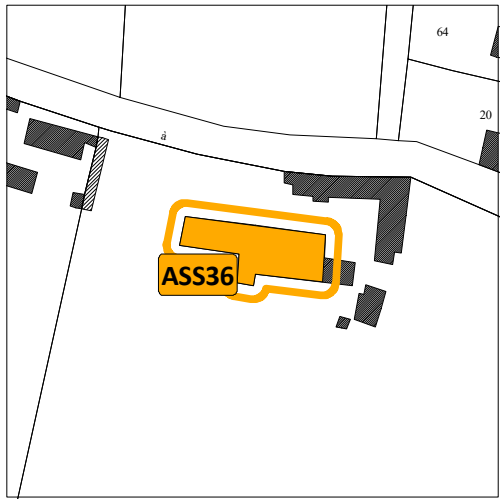

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

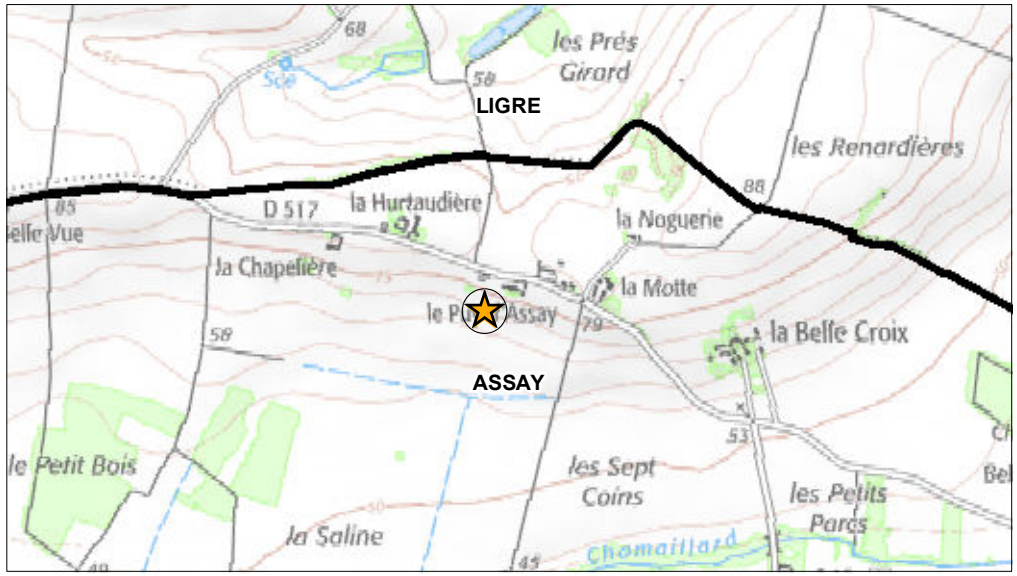

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS39

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

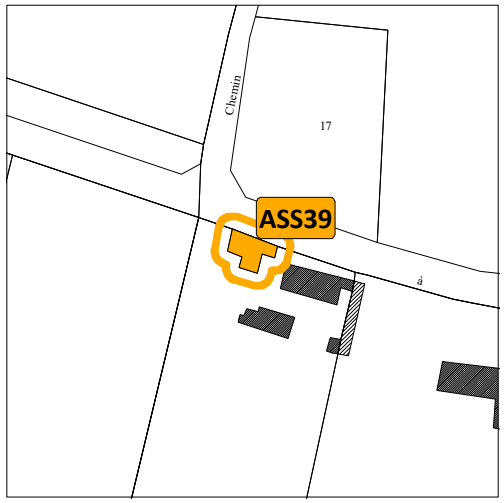

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

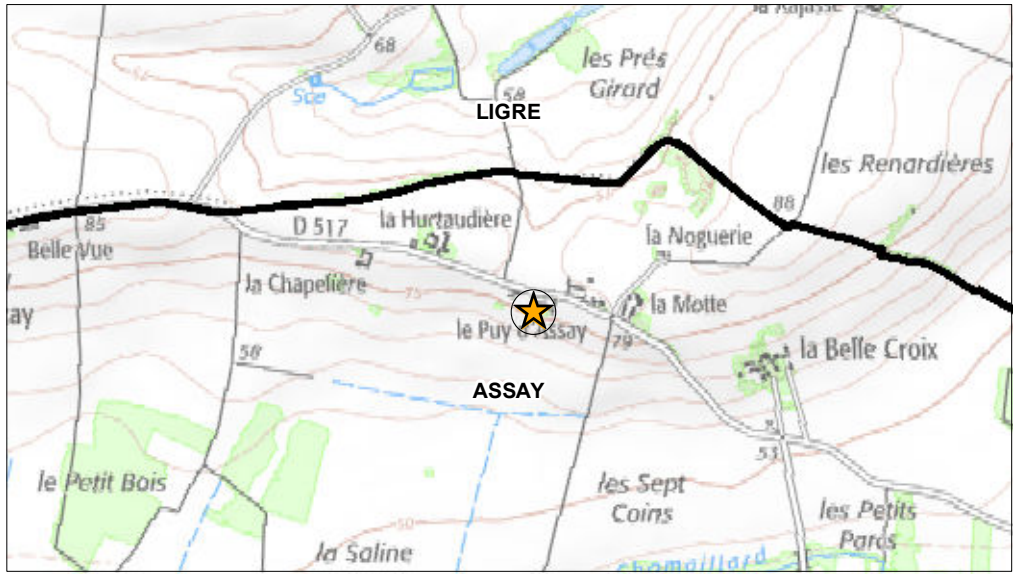

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS40

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

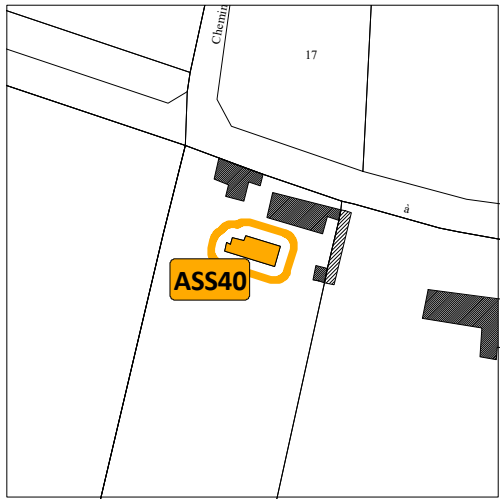

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

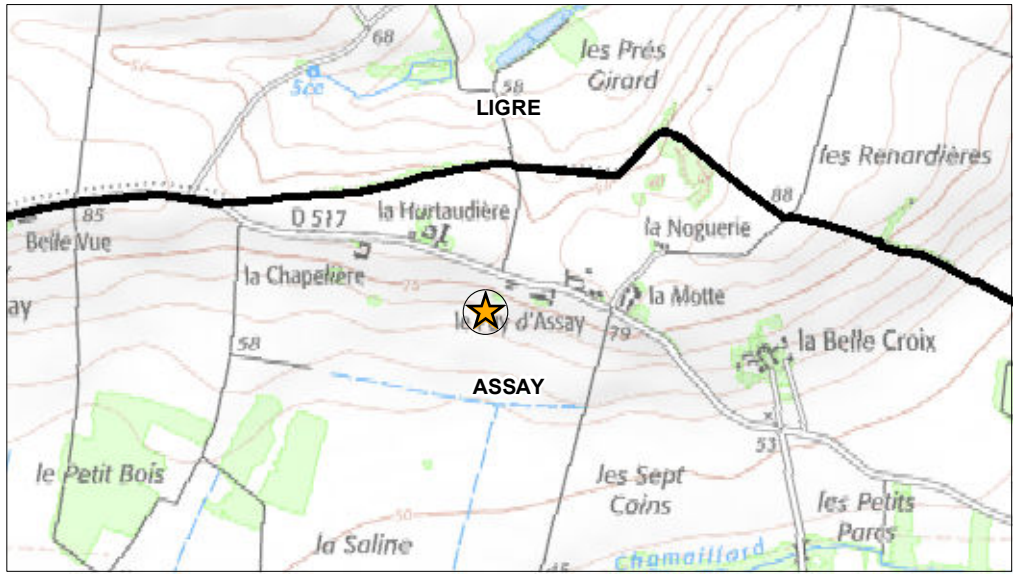

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS41

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

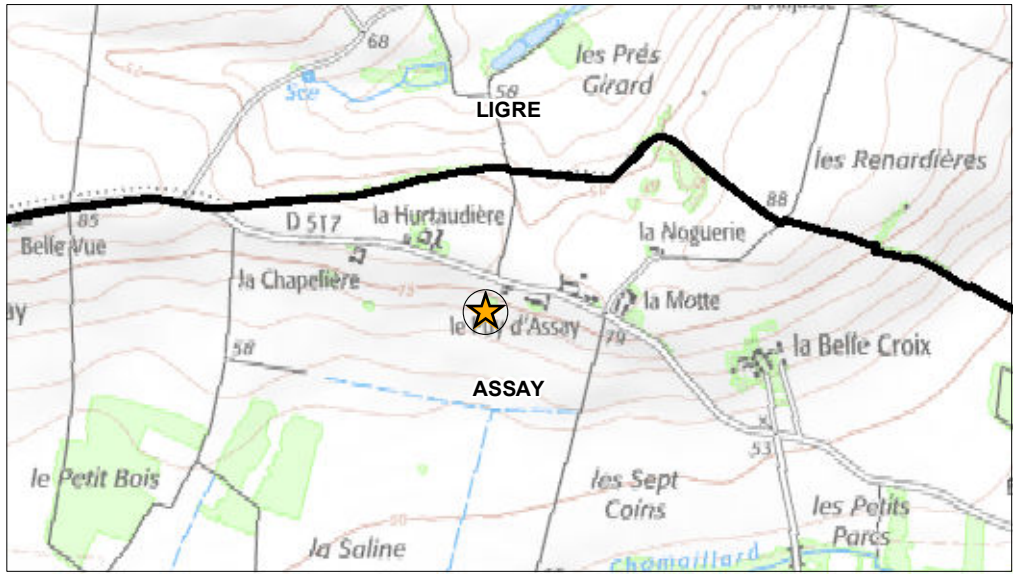

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS42

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

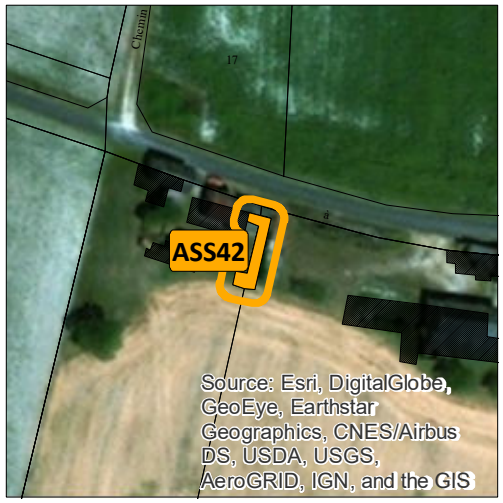

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA NOGUERIE

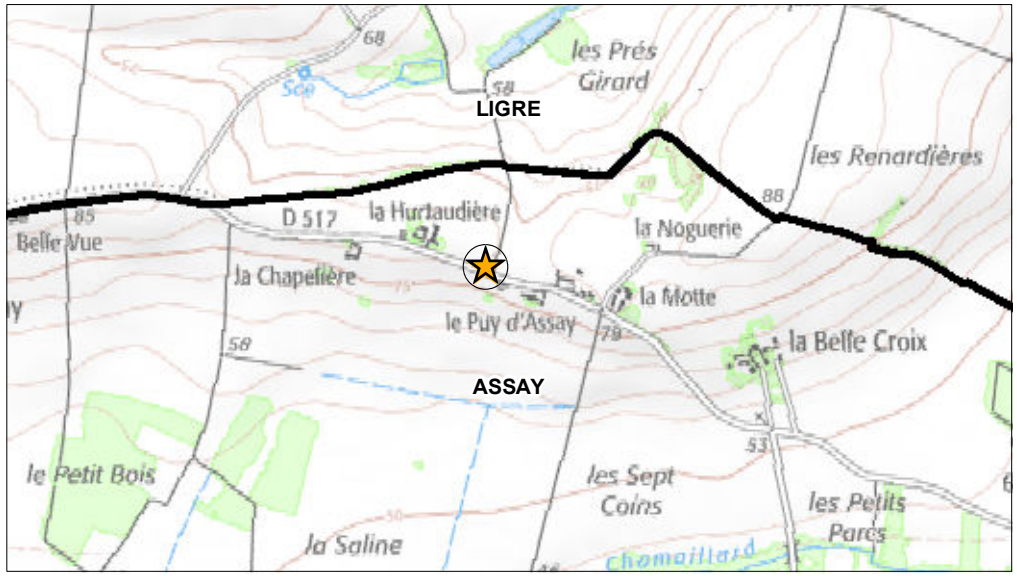

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS43

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

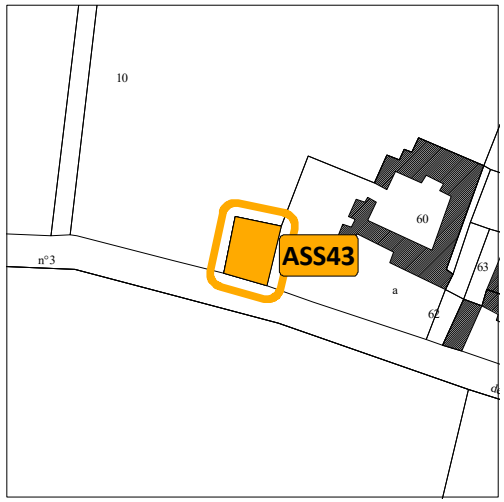

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HURTAUDIERE

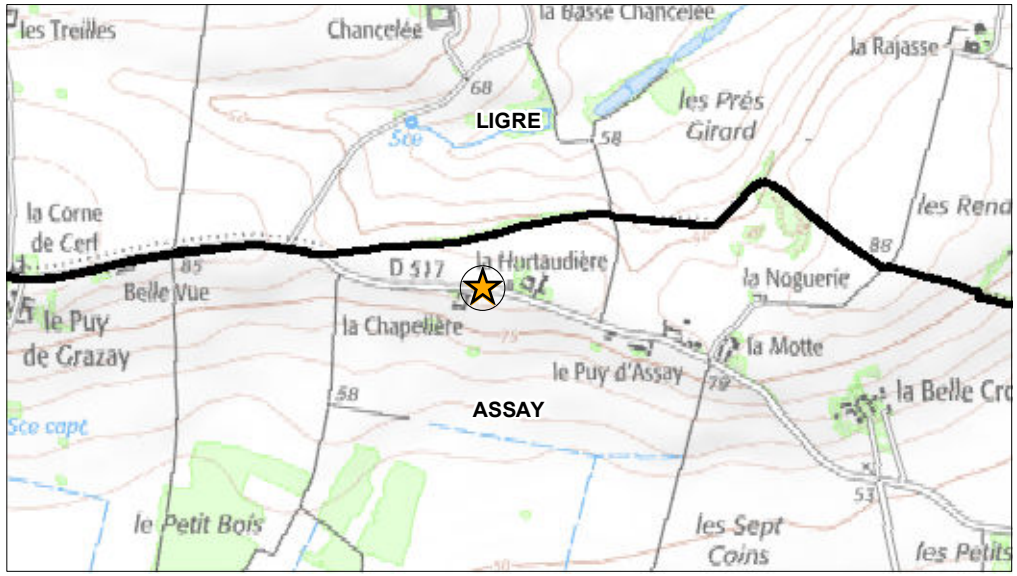

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS44

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

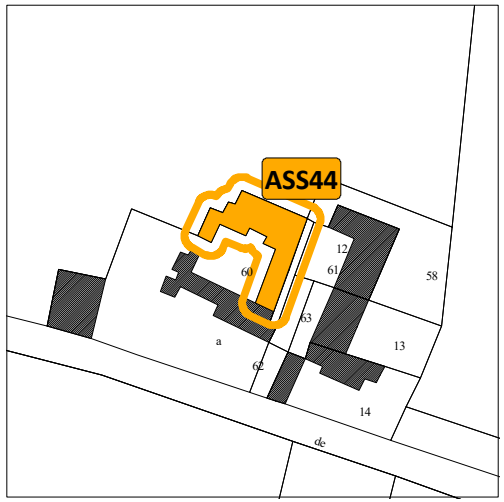

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HURTAUDIERE

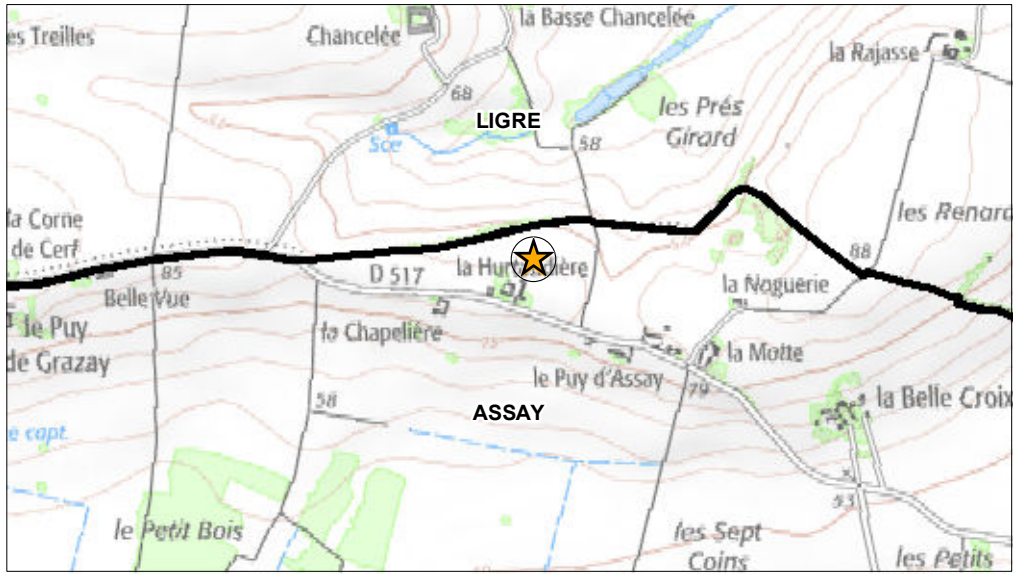

Photographie du bâtiment

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS45

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

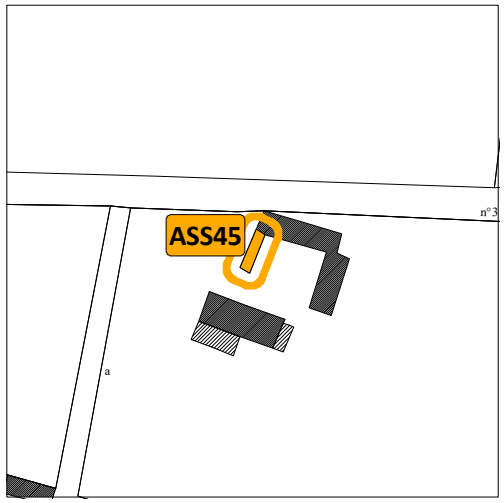

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHAPELIERE

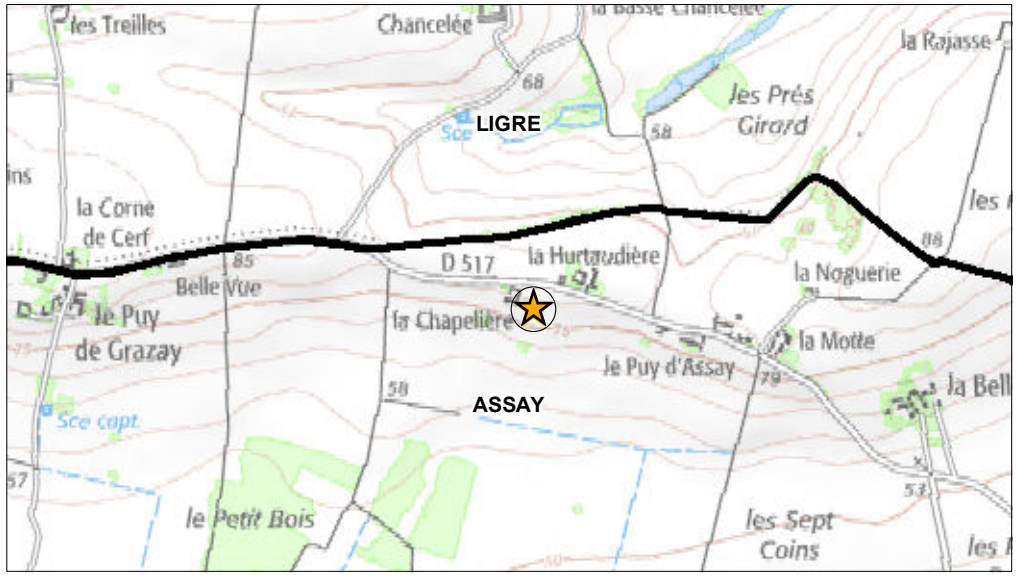

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS46

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

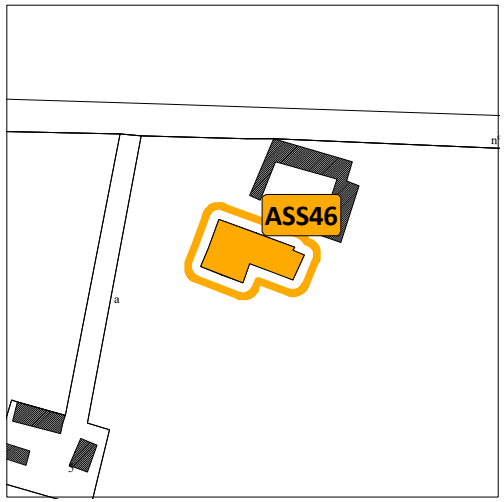

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHAPELIERE

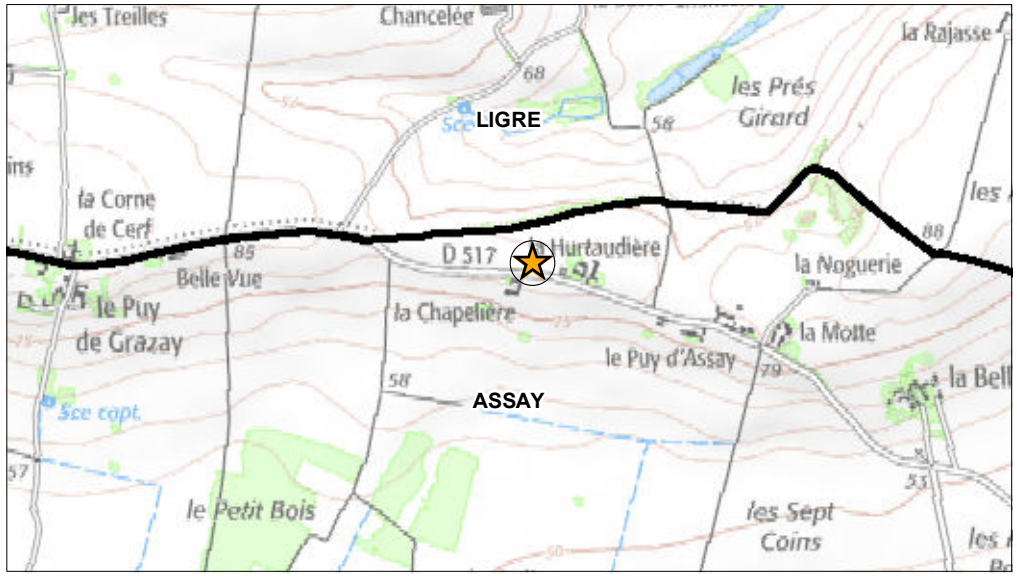

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS47

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

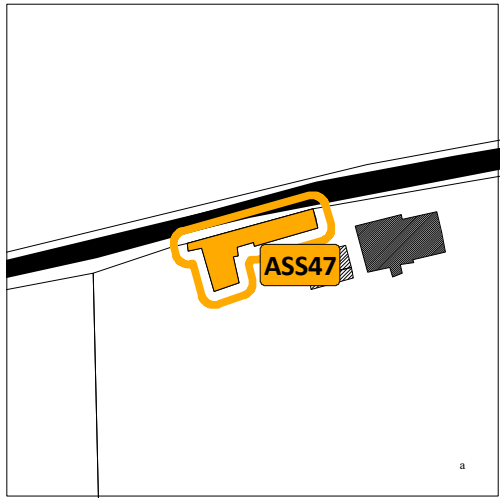

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BELLE VUE

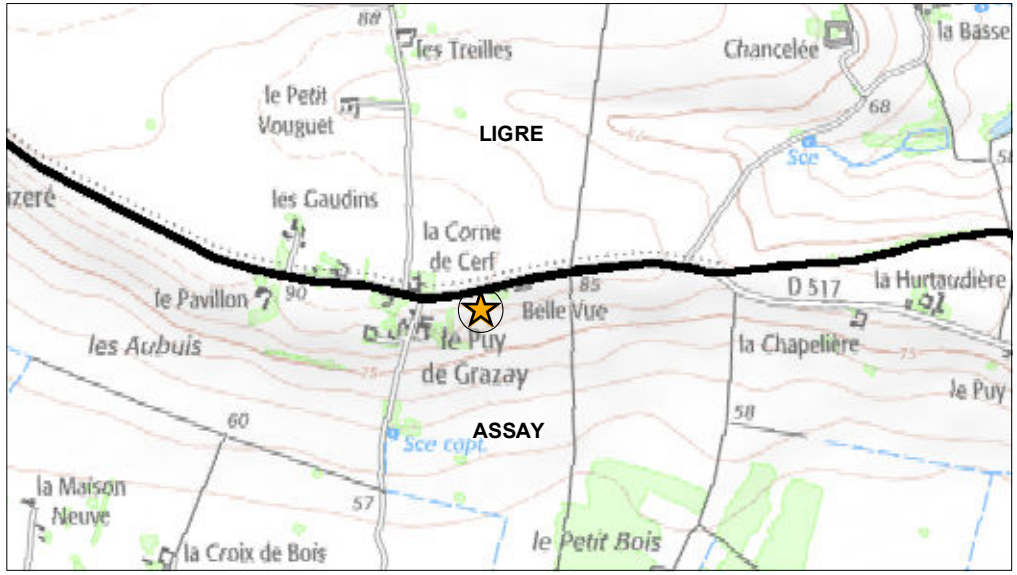

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS48

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY DE GRAZAY

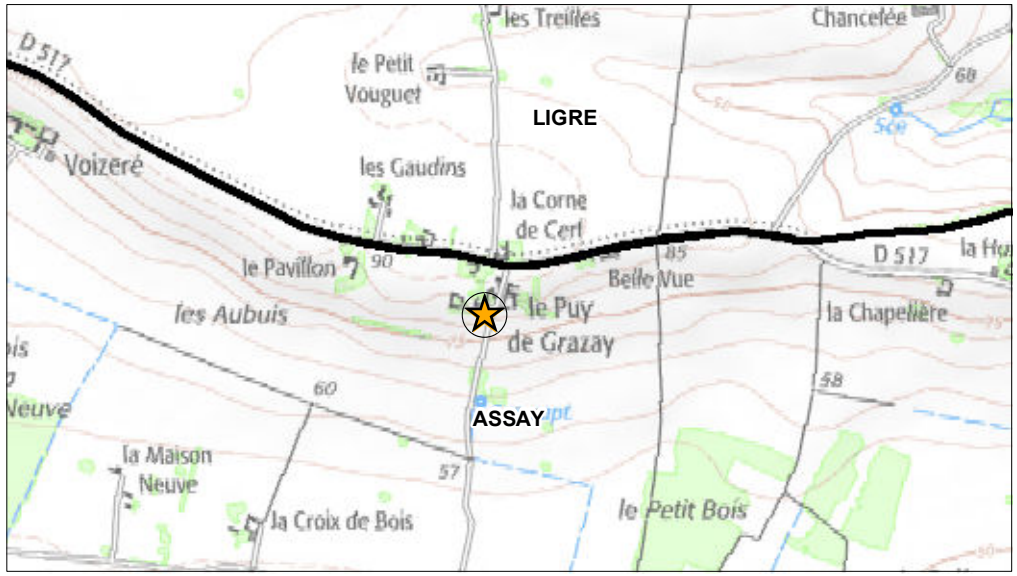

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS49

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PAVILLON

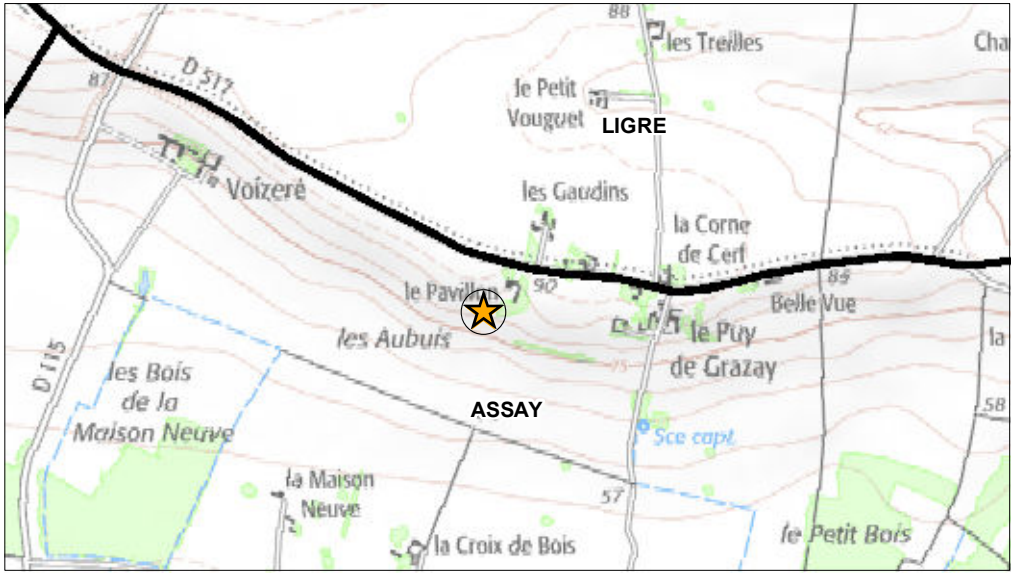

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS50

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

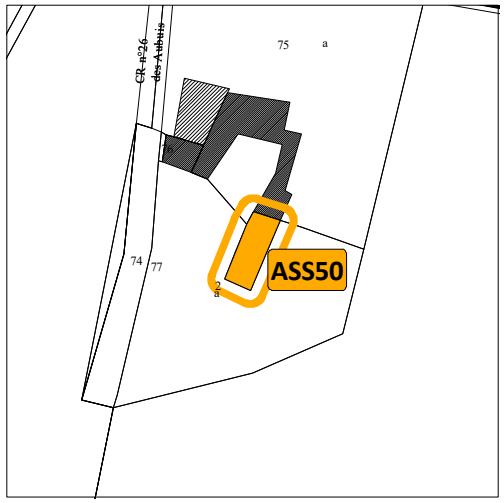

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PAVILLON

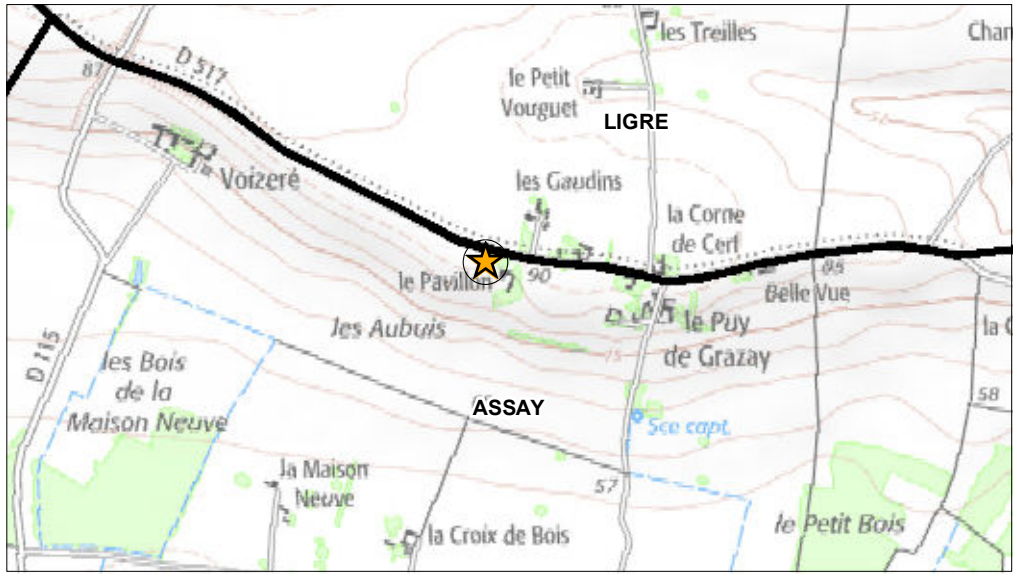

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS51

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

PHOTO MANQUANTE

Identification du bâtiment

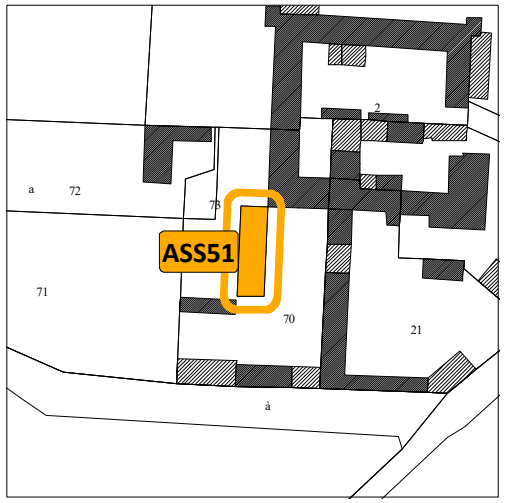

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

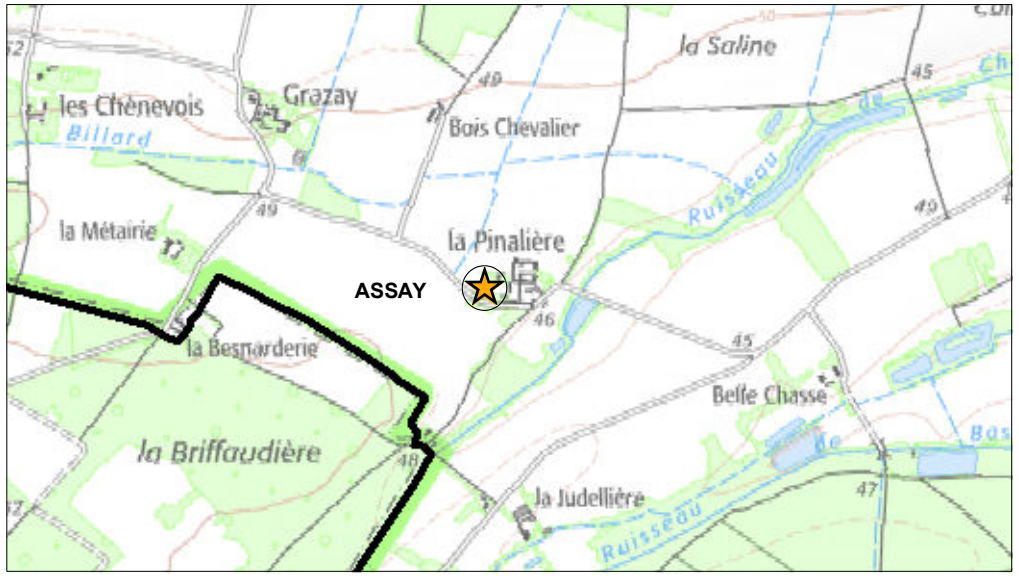

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS52

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

PHOTO MANQUANTE

Identification du bâtiment

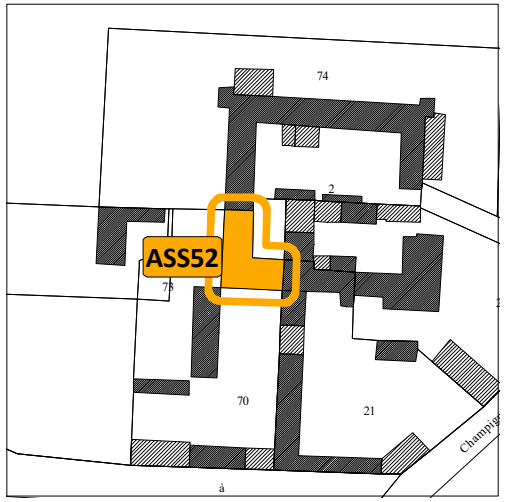

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

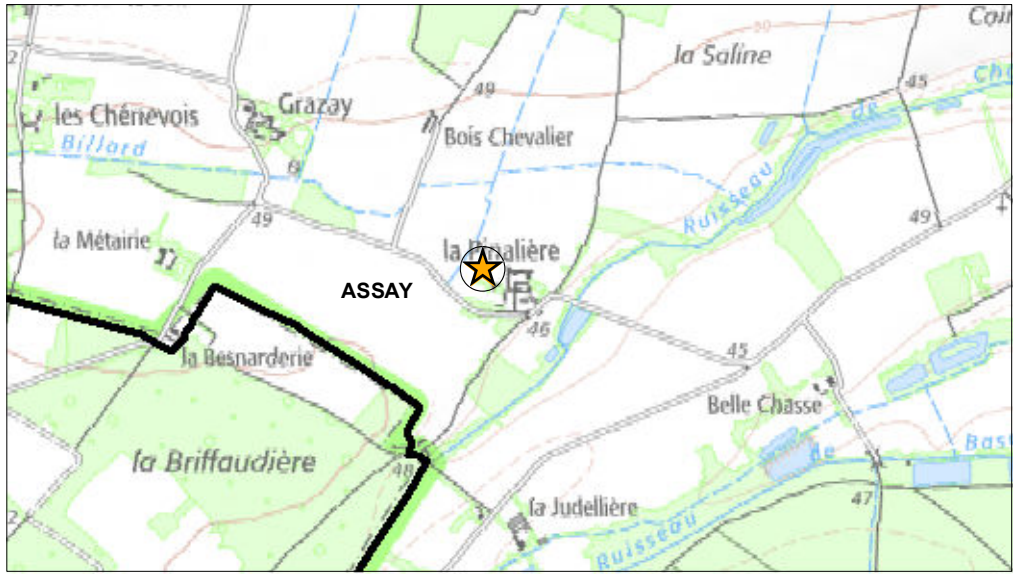

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS53

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

PHOTO MANQUANTE

Identification du bâtiment

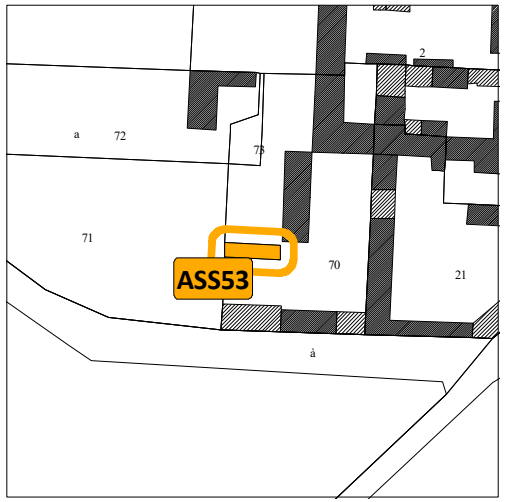

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

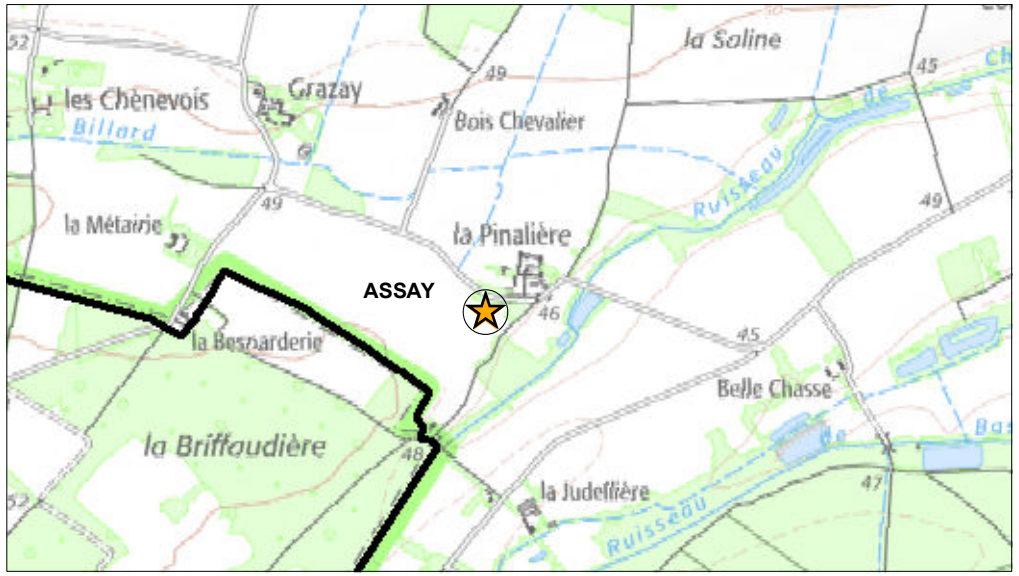

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS54

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

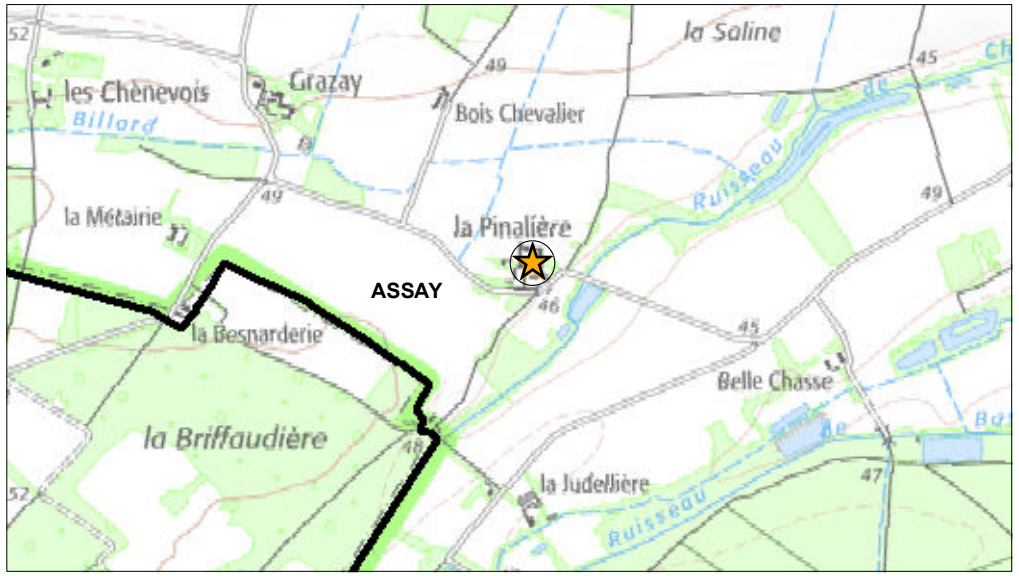

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS55

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

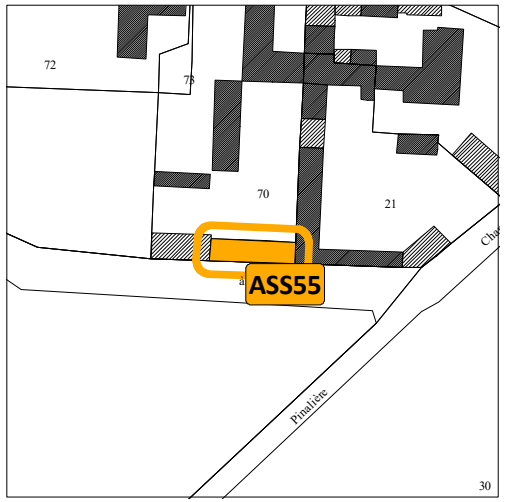

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINALIERE

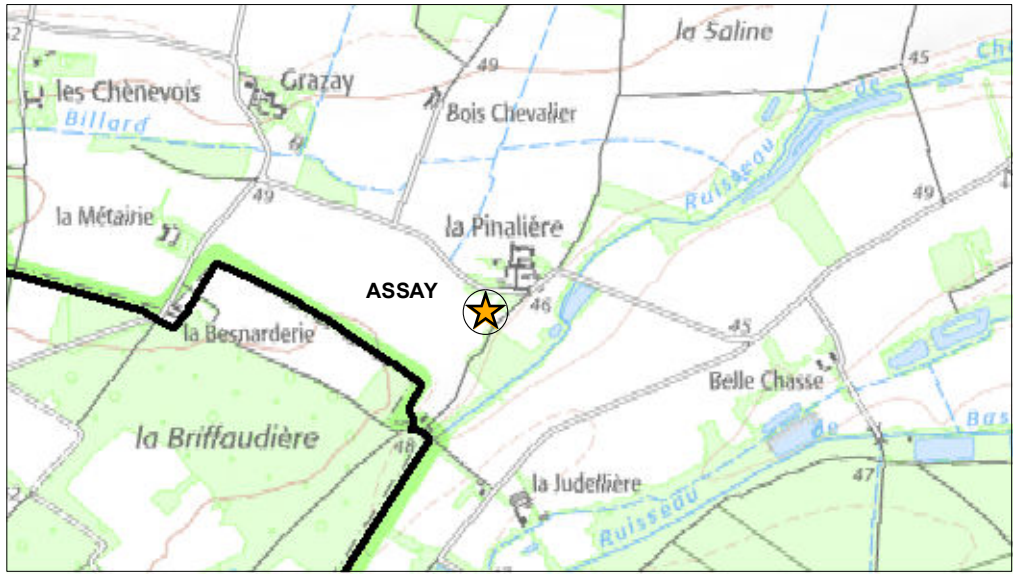

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS56

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

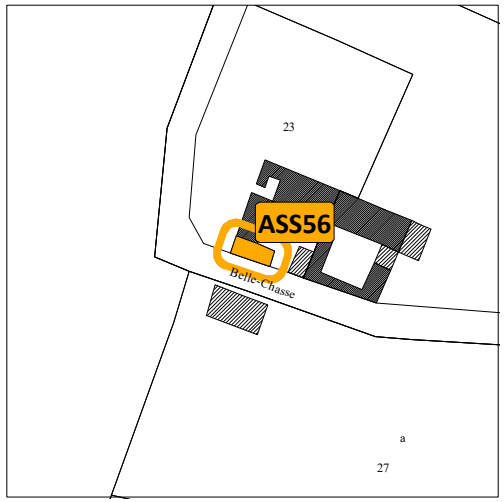

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

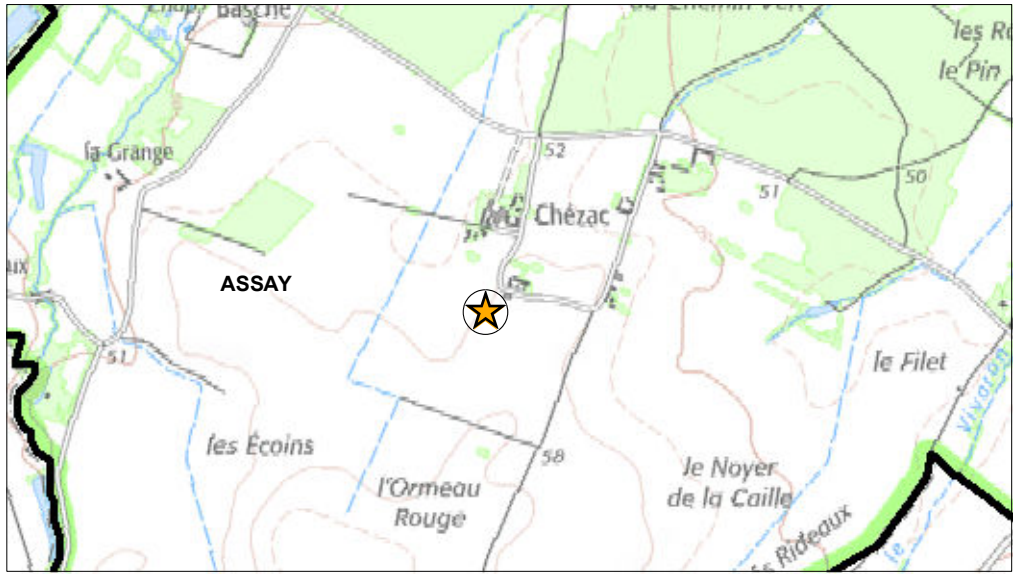

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS57

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

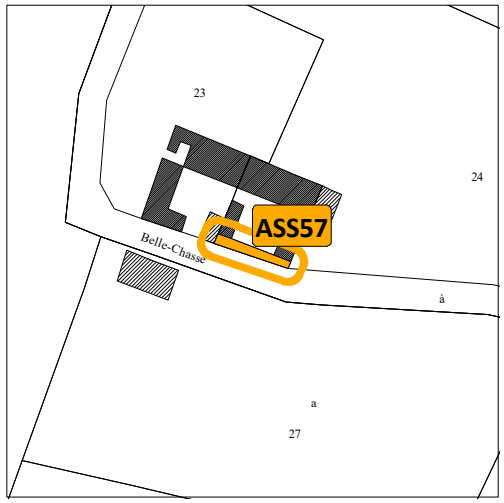

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

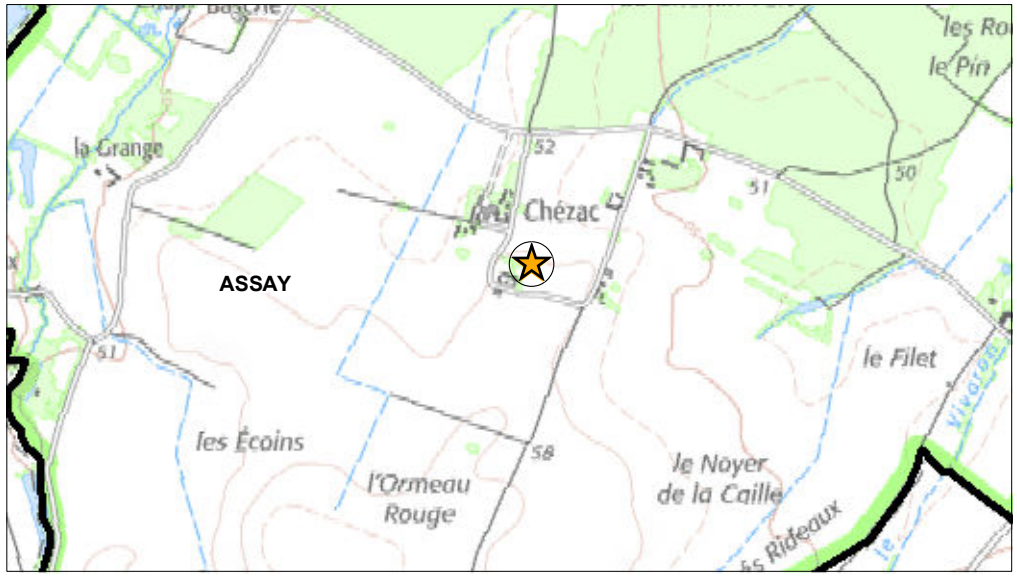

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS58

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

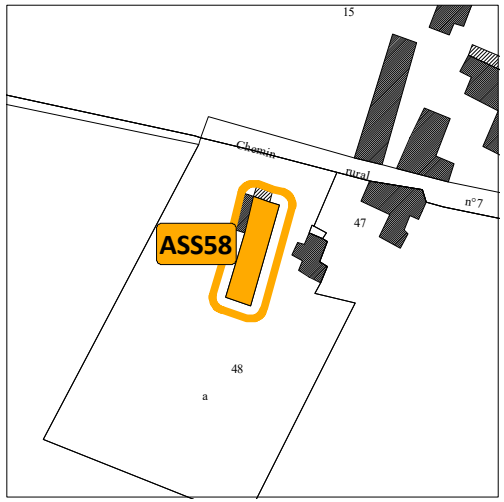

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

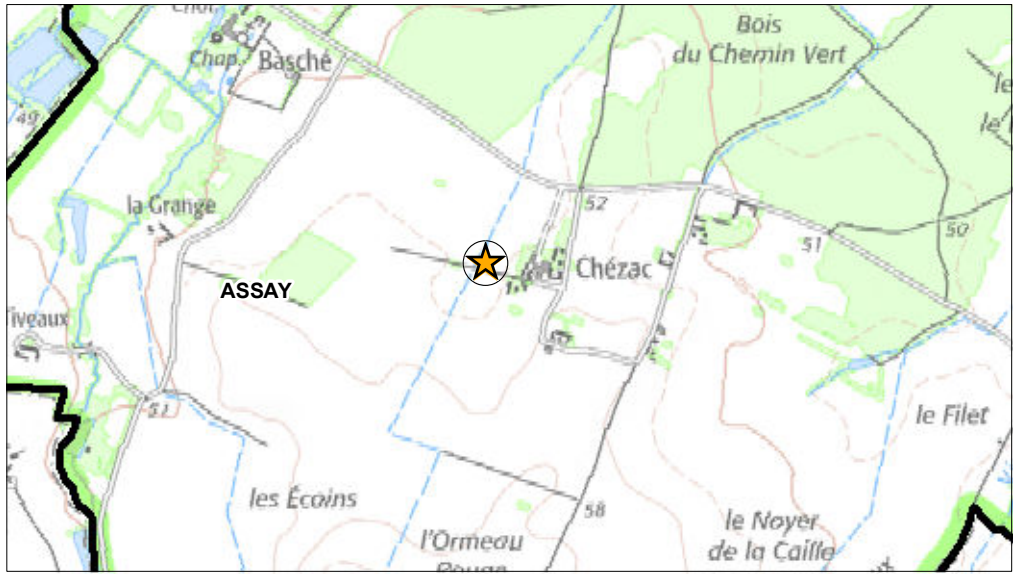

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS59

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS60

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

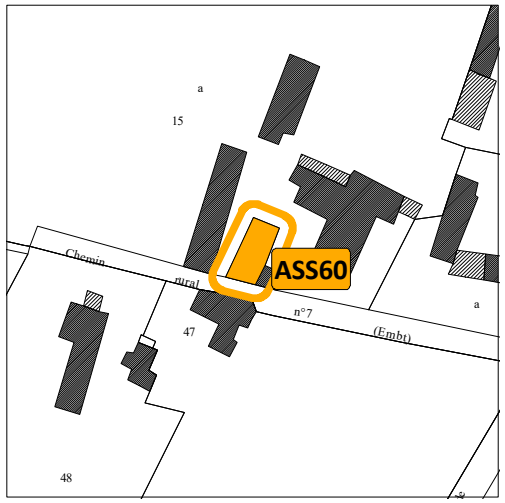

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS61

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

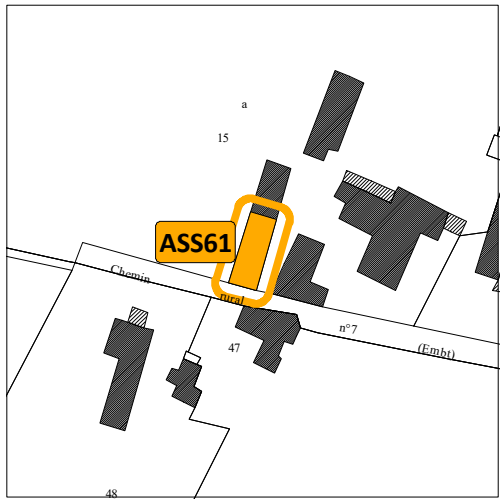

Vue aérienne du site

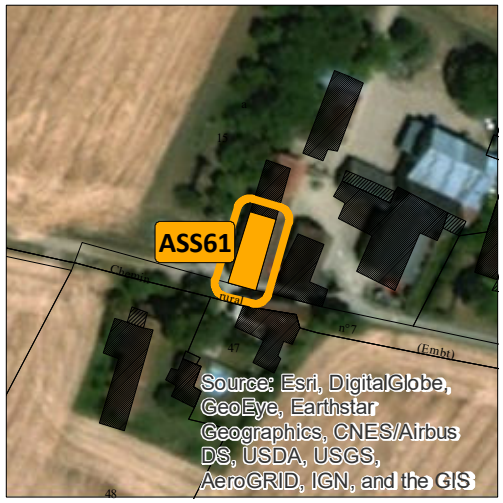

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS62

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

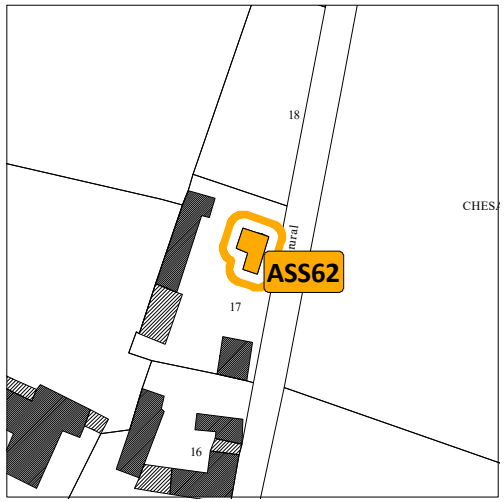

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

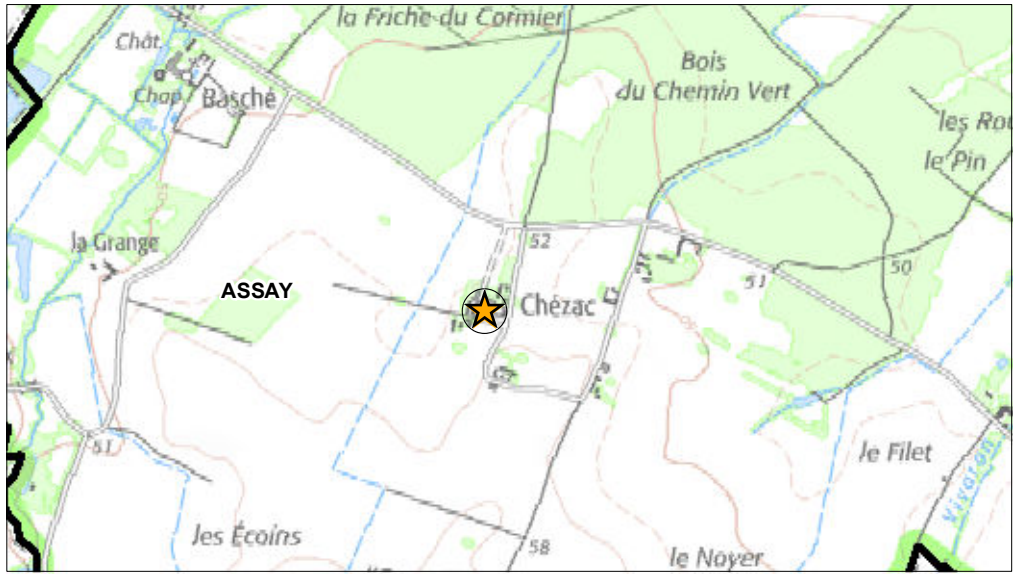

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS63

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS64

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

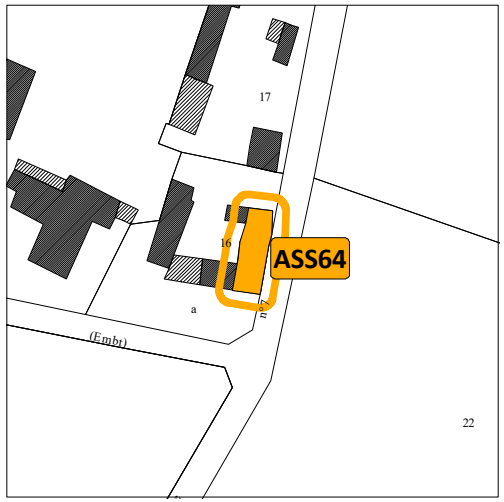

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VERINNES

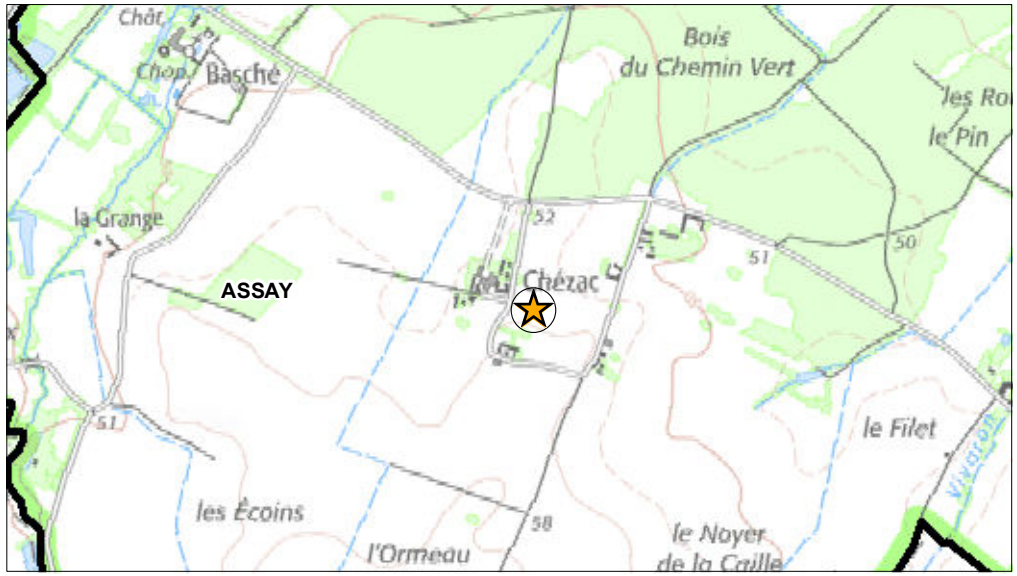

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS65

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

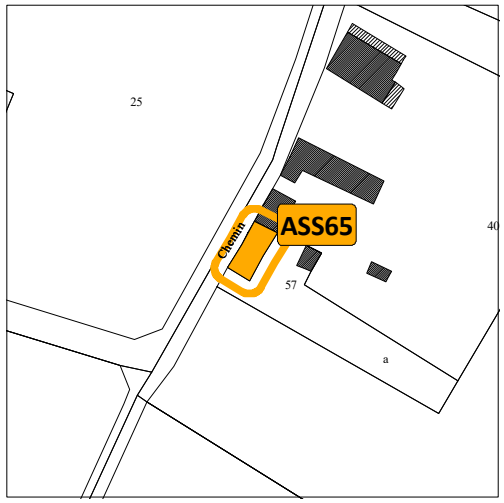

Vue aérienne du site

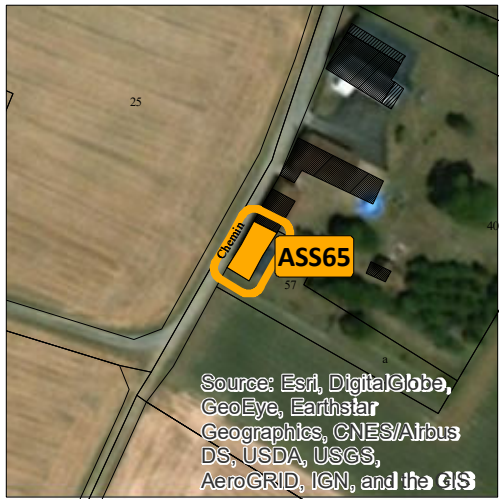

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

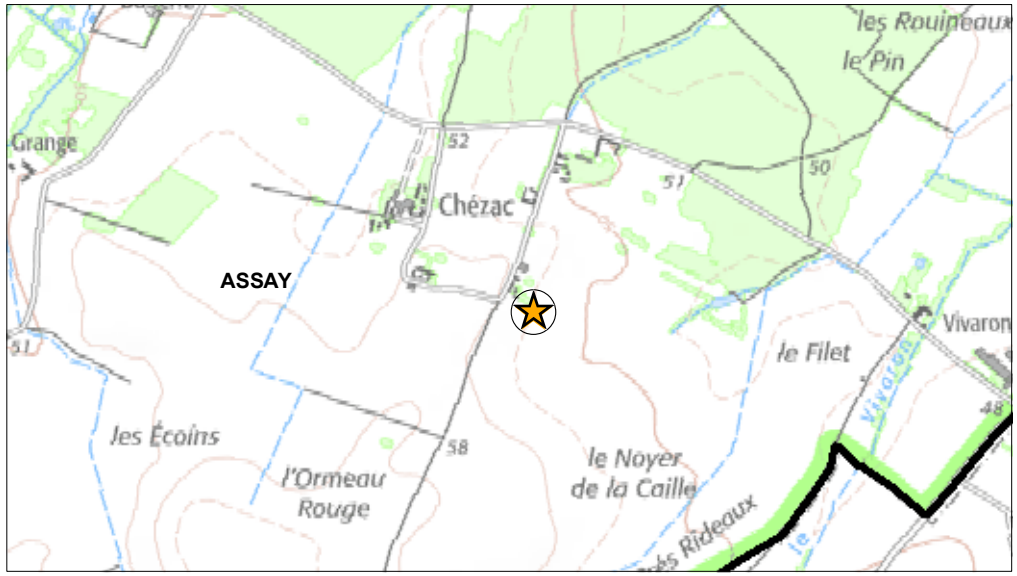

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS66

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

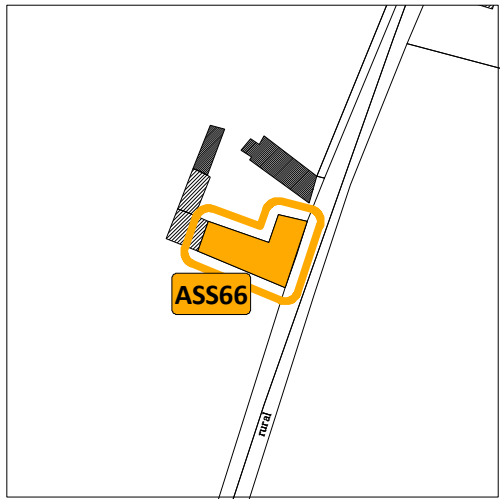

Vue aérienne du site

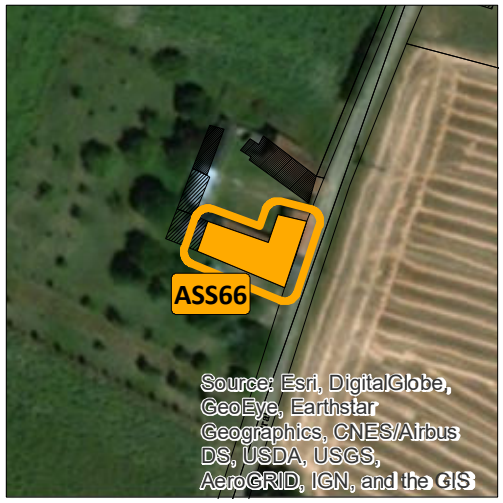

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

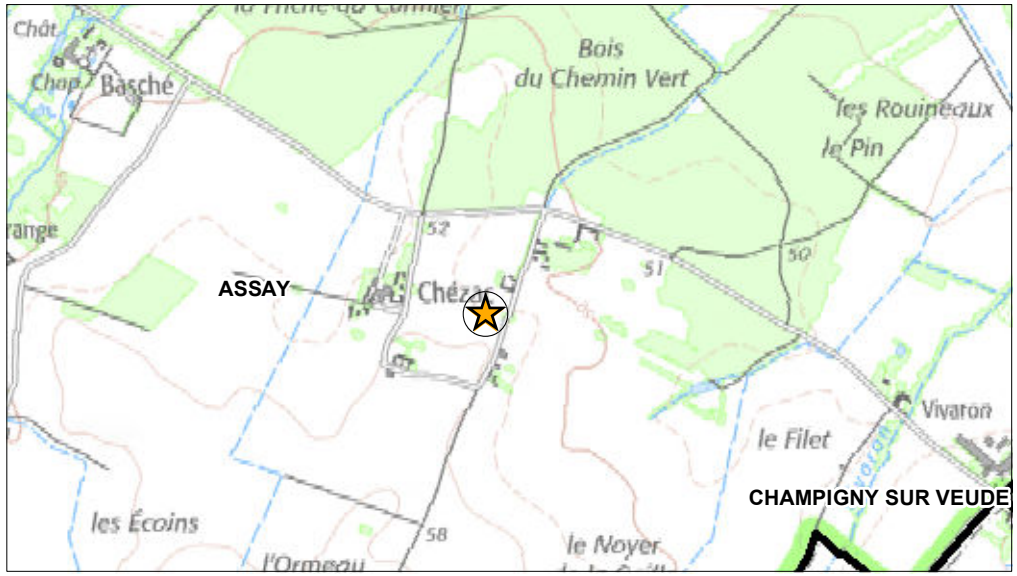

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS67

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

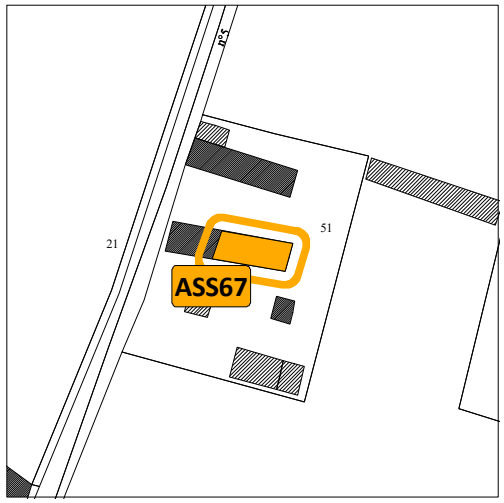

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

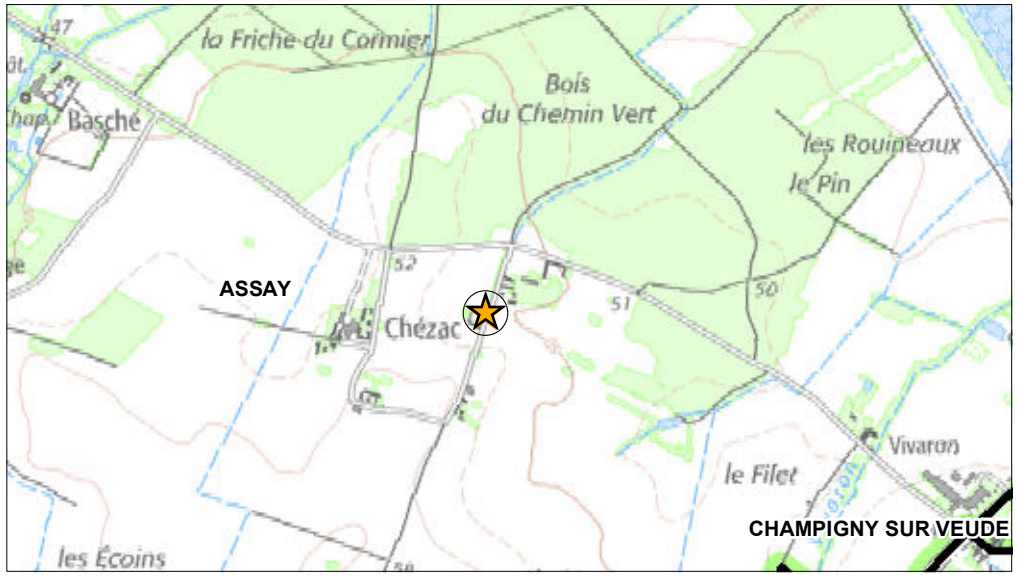

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS68

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

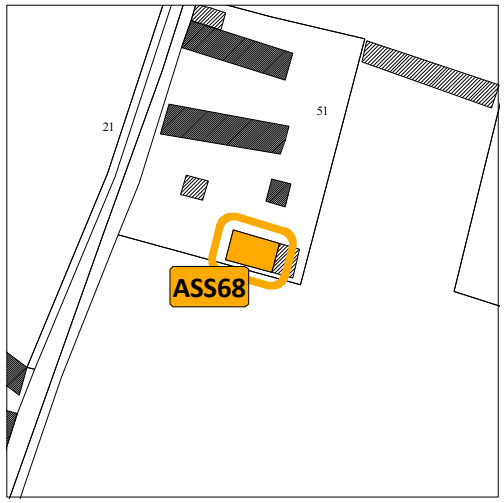

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

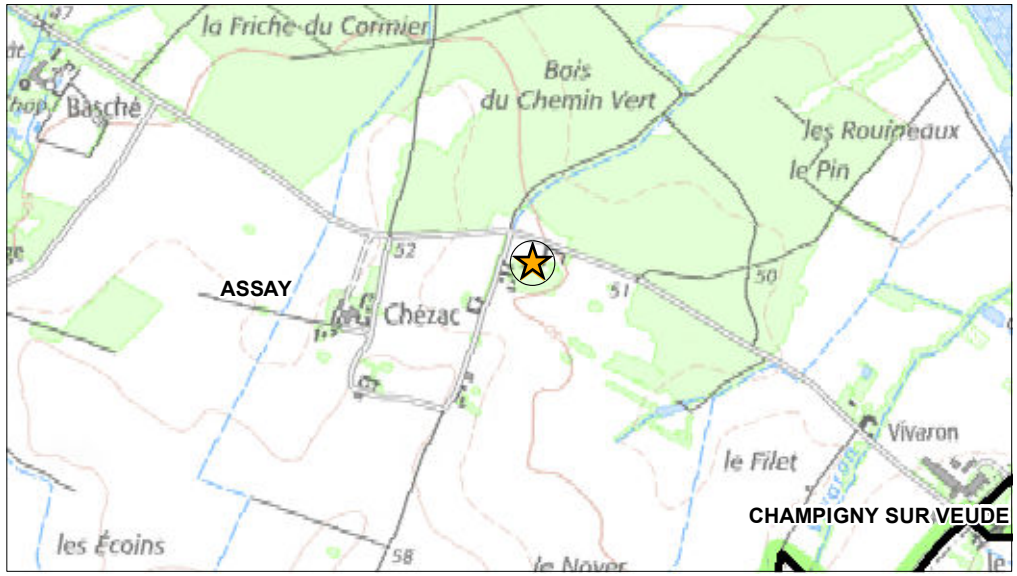

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS69

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

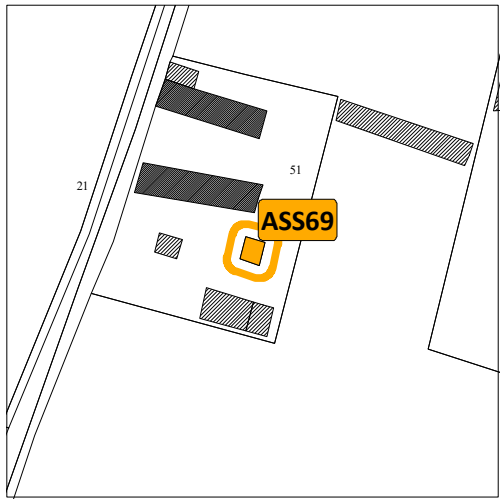

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

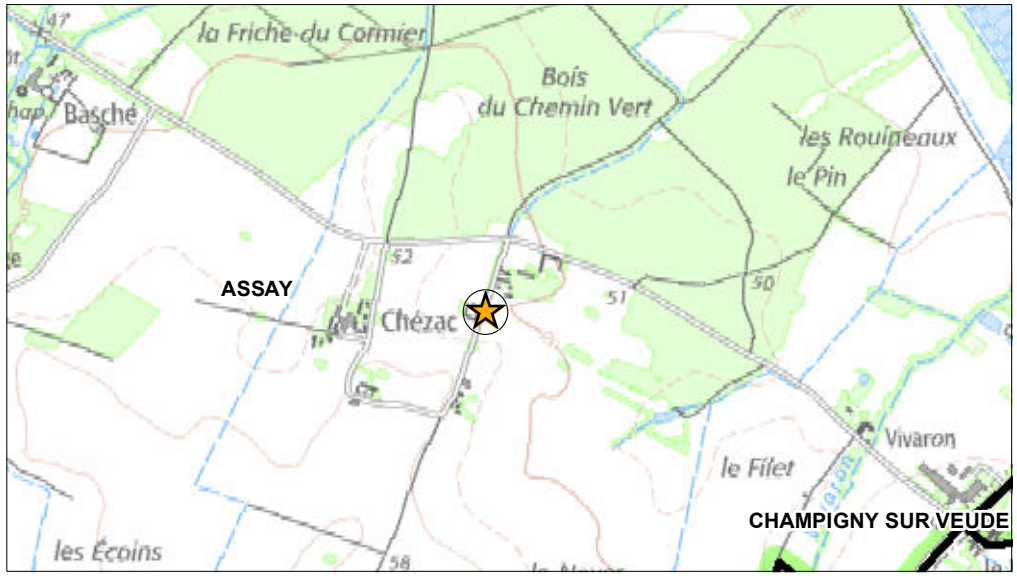

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS70

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

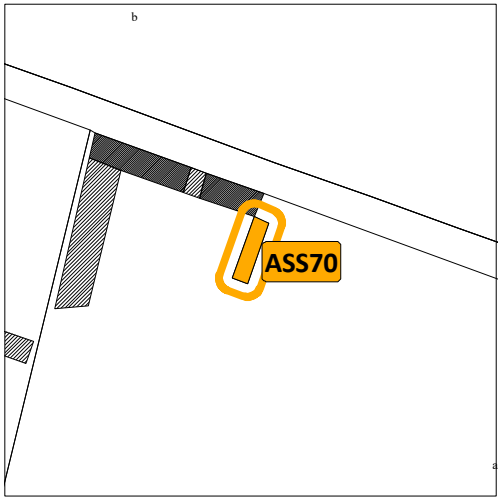

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

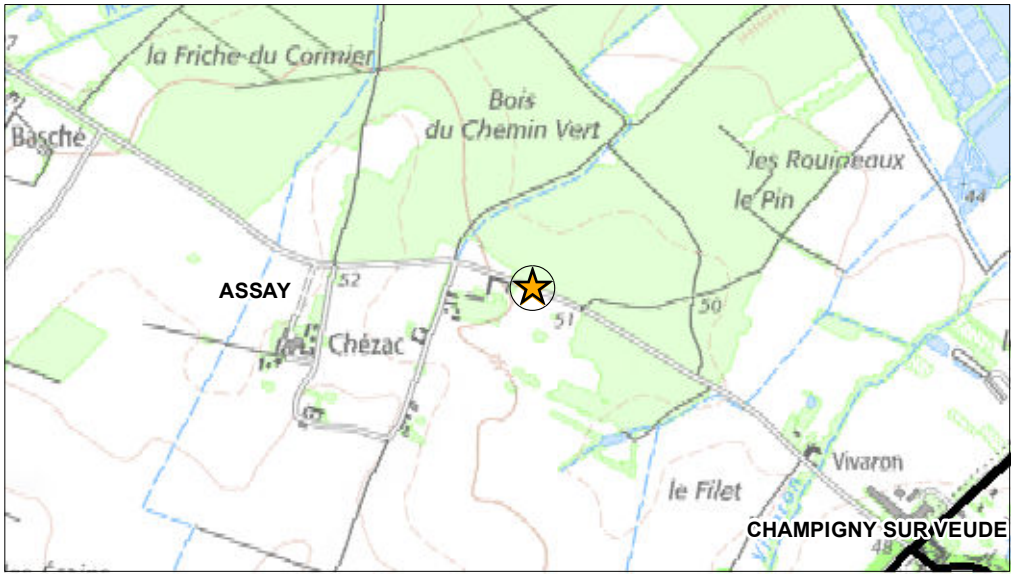

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS71

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

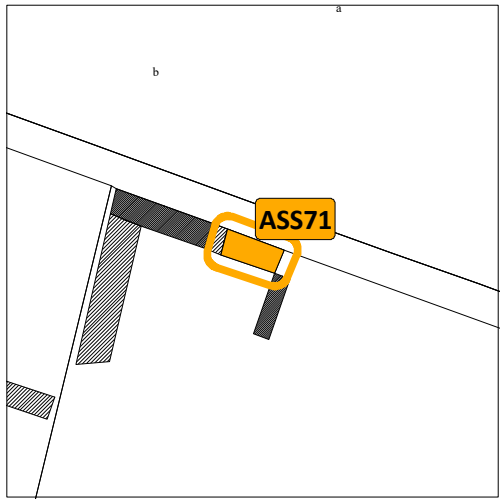

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

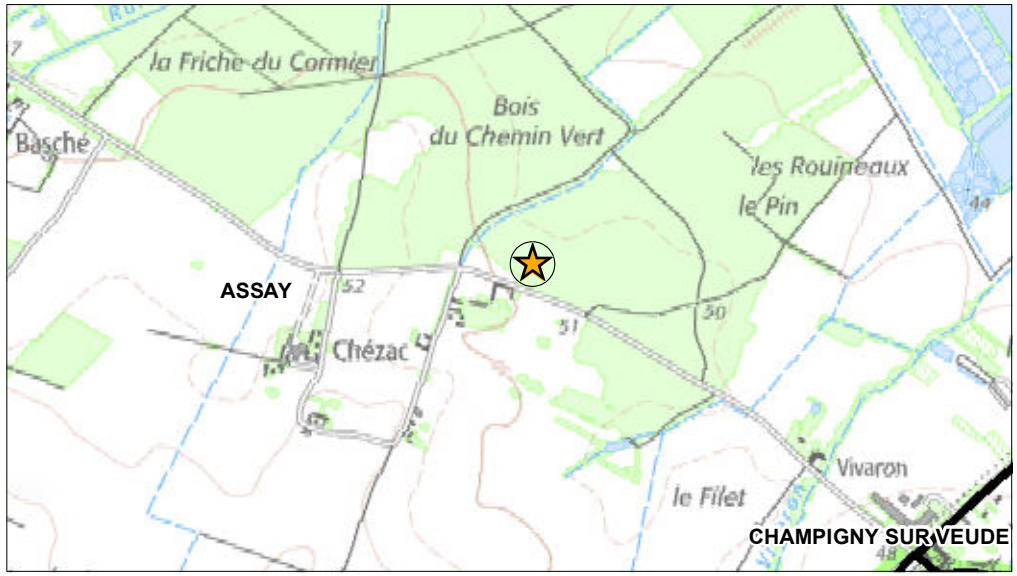

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS72

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

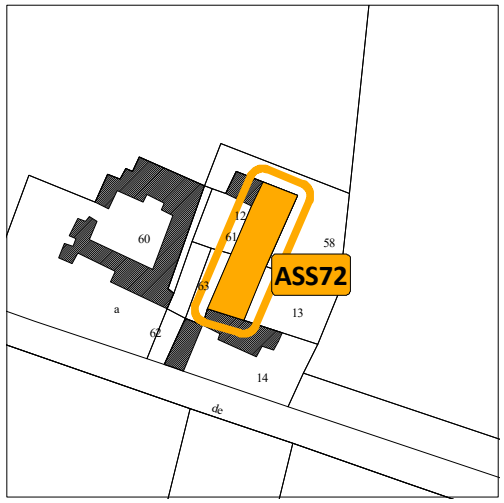

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HURTAUDIERE

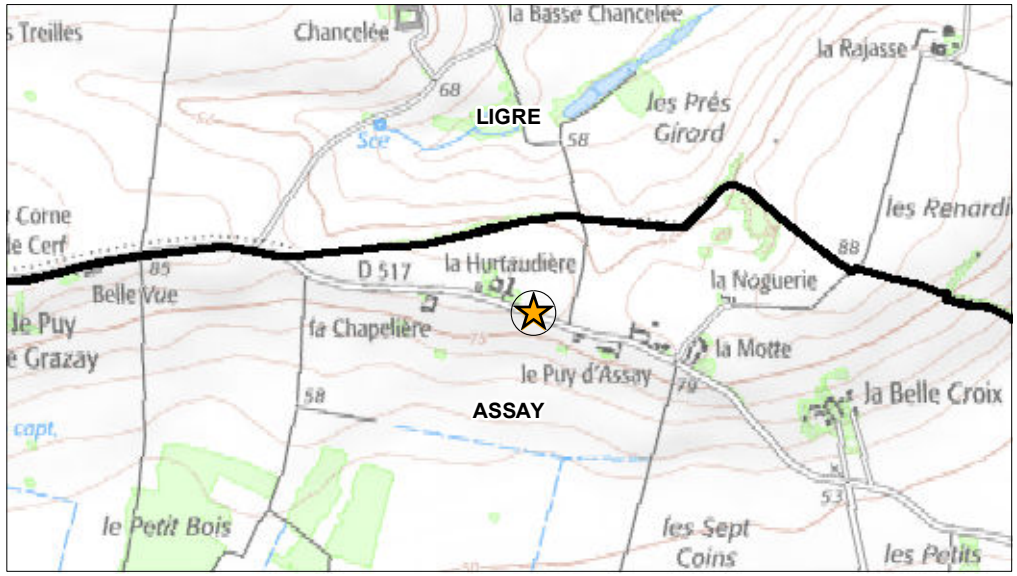

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS73

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

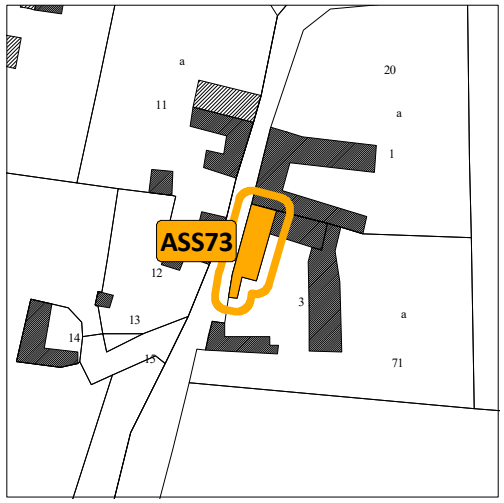

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY GRAZAY

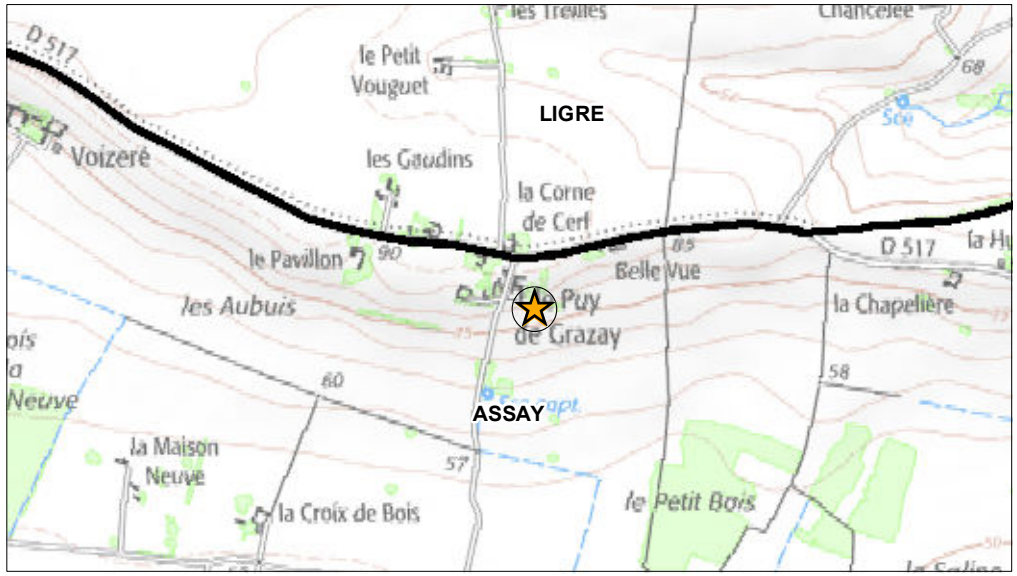

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS74

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

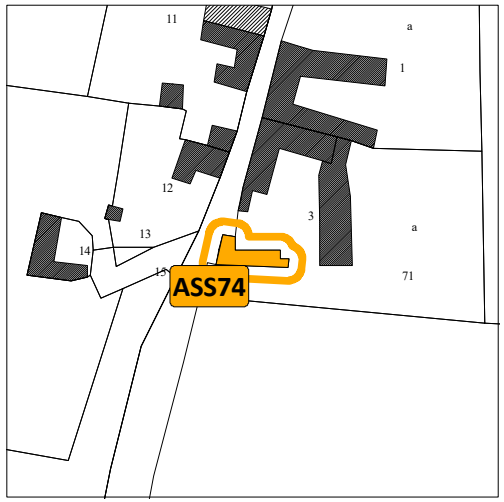

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY GRAZAY

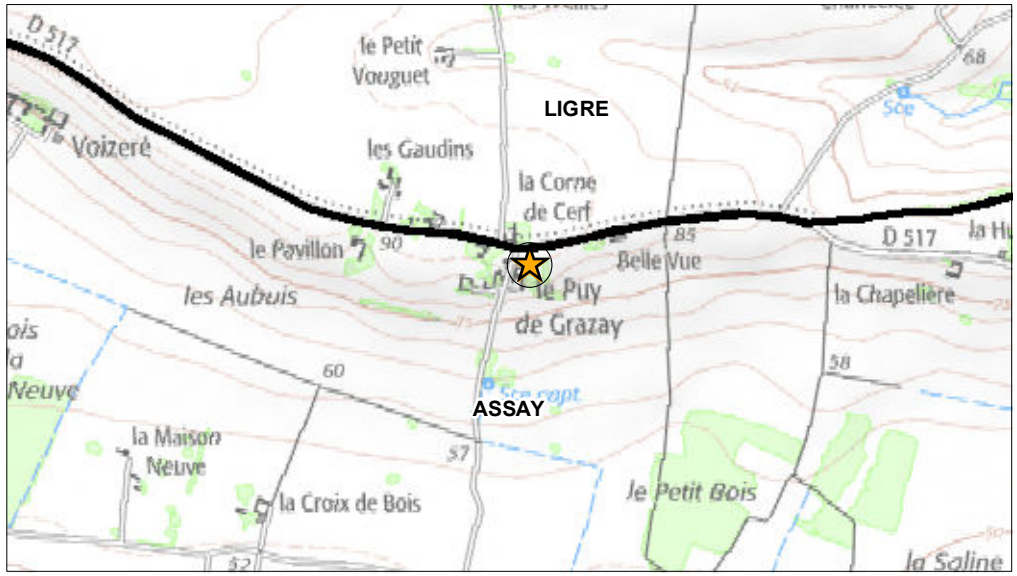

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS75

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

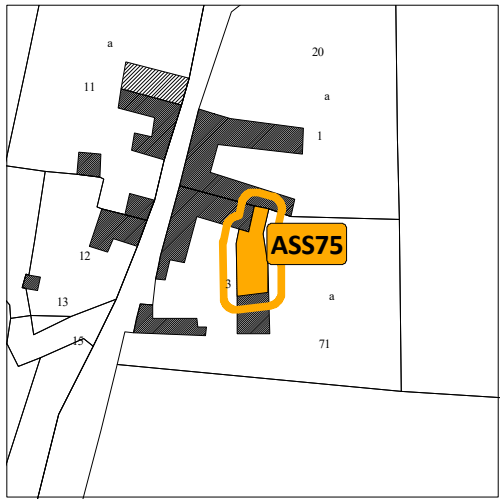

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUY GRAZAY

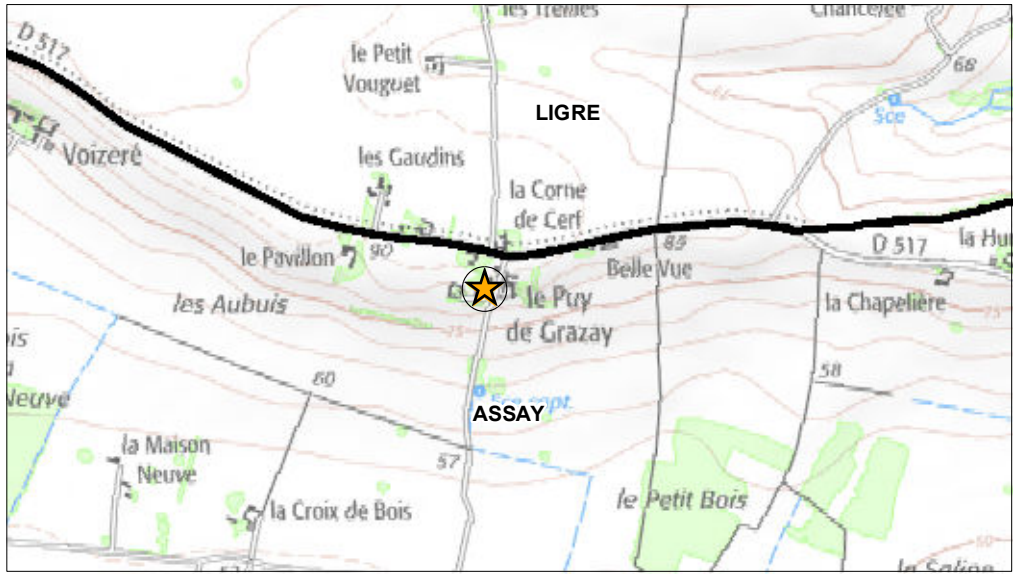

Photographie du bâtiment

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : ASSAY

ASS76

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

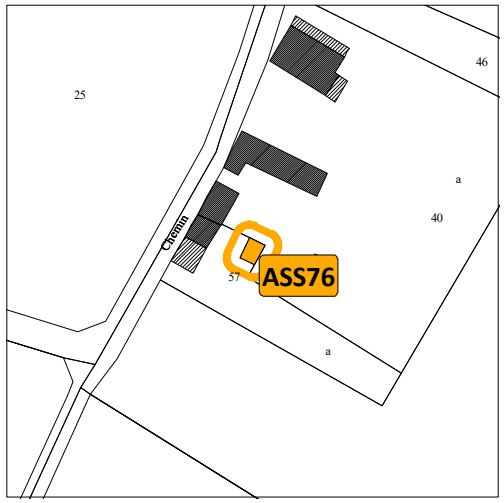

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHEZAC

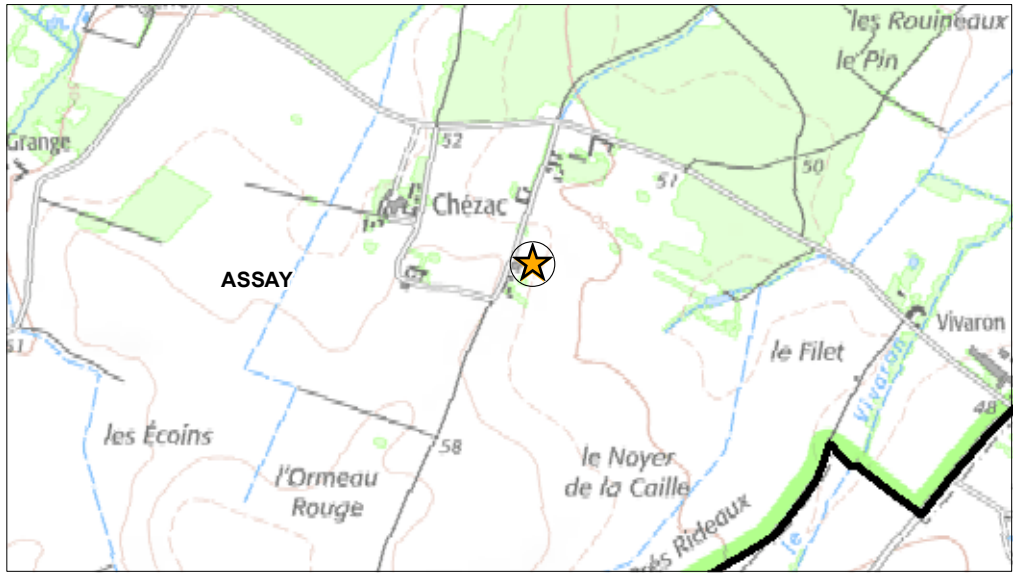

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*